

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 29/05/00
N° DE DEPOT : 8861
R.C.S. LYON : 344 830 179
N° DE GESTION: 94 B 02011

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
S TELL DIAGNOSTIC

565 RUE DE SANS SOUCI
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

FUSION/ABSORPTION/SCISSION
Projet fusion (société absorbante)

PROJET DE TRAITE DE FUSION

entre

la Société S'TELL DIAGNOSTIC

et

la Société 01 DB

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- ◆ **Monsieur Jacques SOTERAS**, demeurant 14 Bis rue du Paillet, 69670 DARDILLY, agissant ès-qualités de Président du Conseil d'Administration de la société **S'TELL DIAGNOSTIC**, société anonyme au capital de 6 000 252 Francs, dont le siège social est situé à LIMONEST (69760), 565 Rue du Sans Souci, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344 830 179 RCS LYON,

Dûment habilité aux fins des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du 9 mai 2000,

De première part,

ET :

- ◆ **Monsieur Patrick LUQUET**, demeurant 150 Avenue du Mont, 01700 BEYNOST agissant ès-qualités de Directeur Général de la société **01 DB**, société anonyme au capital de 2 000 000 d'Euros, ayant son siège social 111 Rue du 1^{er} mars à VILLEURBANNE (69100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 410 325 419 RCS LYON,

Dûment habilité aux fins des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2000,

De seconde part

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Les parties souhaitent réaliser la fusion de la société S'TELL DIAGNOSTIC avec la société 01 DB par voie d'absorption de cette dernière par la société S'TELL DIAGNOSTIC, selon les dispositions des articles 371 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et des articles 254 et suivants du décret du 23 mars 1967, et sous le régime fiscal de faveur prévu par les articles 115, 210-A et 816 du Code général des impôts.

FR

Cette opération serait réalisée par l'apport par la société absorbée à la société absorbante de la totalité de son actif contre la prise en charge de l'intégralité de son passif, dans les termes et conditions stipulés aux présentes.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ARRETE ET SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

- SECTION 1 -

- CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES -**
- MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION -**
- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION -**
- DATE D'EFFET DE LA FUSION -**
- METHODES D'EVALUATION -**

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1 - Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

Société 01 DB, absorbée

La société 01 DB, anciennement dénommée FINANCES ACOUSTIQUE, a été constituée sous forme de société anonyme suivant acte authentique reçu par Maître Bruno BARATIN, Notaire à SAINT MARTIN EN HAUT (Rhône) le 9 décembre 1996. La société 01 DB a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON le 26 décembre 1996 pour une durée de 99 ans qui expirera le 27 décembre 2095.

La société a pour objet à titre principal :

La conception, le développement, l'industrialisation, la production, la commercialisation et la distribution d'instruments de mesures, de logiciels, de matériel et de système destinés à étudier, mesurer, surveiller, modéliser, simuler, enseigner dans les domaines liés à l'acoustique et à la vibration, ainsi que tous activités connexes.

La société 01 DB exploite des établissements secondaires sis à SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (Haute-Garonne), ZA du Val de Saune – 6, Avenue Louis Blériot, et à PARIS, 15, rue de Cadix.

Il a été fait apport lors de sa constitution d'une somme de 250 000 F.

7
R

Le 1^{er} octobre 1997, aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire, le capital social a été porté à 4 080 200 F, au moyen d'une augmentation de capital par apport en nature et en numéraire aboutissant à la création de 383 020 actions nouvelles.

Lors de la fusion absorption, avec effet au 1^{er} janvier 1999, des sociétés 01 DB, société anonyme au capital de 1 000 000 F, dont le siège était à VILLEURBANNE (Rhône), 111 rue du 1^{er} mars, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 343 154 928 RCS LYON et ACLAN TOULOUSE, société anonyme au capital de 1 370 000 F, dont le siège social était à SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (Haute-Garonne), ZA du Val de Saune, 6 Avenue Louis Blériot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 310 455 936 RCS TOULOUSE, par la société FINANCES ACOUSTIQUE, qui a adopté à cette occasion la dénomination sociale de « 01 DB », le patrimoine des sociétés 01 DB et ACLAN TOULOUSE a été transmis à la société FINANCES ACOUSTIQUE. Les apports de 15 435 117 F n'ont pas été rémunérés.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée des actionnaires en date du 11 mai 1999, il a été décidé de convertir le capital de la société en euros. Aux termes de cette même assemblée, le capital social a été augmenté de la somme de 9 038 940 F, soit 1 377 977,50 Euros, par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « prime d'émission », pour être porté à 2 000 000 d'Euros.

Le capital social s'élève actuellement à 2 000 000 d'Euros. Il est divisé en 408 020 actions de 4,90 Euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

Toutes les actions formant le capital représentent des apports en numéraire.

Les actions de la société ne sont pas inscrites à la cote officielle, ni au hors cote d'aucune Bourse de valeurs. Elles ne sont pas non plus inscrites au second marché.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

La société détient à ce jour des participations dans les sociétés suivantes :

- 69,99 % du capital de la société de droit brésilien 01 DB DO BRASIL LTDA,
- 50 % du capital de la société de droit italien 01 DB Italie,
- 33 % du capital de la société de droit norvégien ACOUSTIC ONE AS NORVEGE,
- 50 % du capital de la société de droit américain 01 DB Inc.

Société S'TELL DIAGNOSTIC, absorbante

La société S'TELL DIAGNOSTIC a été constituée sous forme de société anonyme suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 27 février 1988 enregistré à PARIS OUEST 15^{ème} (Grenelle-Javel) le 25 mars 1988 Bord.745 case 9.

La société S'TELL DIAGNOSTIC a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON le 24 juin 1994. Elle a été constituée pour une durée de 99 ans qui expirera le 27 mai 2087.

La société a pour objet à titre principal la maintenance et l'assistance à la maintenance sous toutes ses formes.

La société S'TELL DIAGNOSTIC exploite des établissements secondaires sis à BEAUMONT HAGUE (Manche) ZI de Digulleville, LES PENNES MIRABEAU (Bouches du Rhône) ZAC de l'Agavon - 5, Avenue Lamartine et AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône), 445, rue Ampère - L'étoile - Les Milles.

Le capital social s'élève actuellement à 6 000 252 Francs. Il est divisé en 14 926 actions de 402 Francs de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

Les actions de la société ne sont pas inscrites à la cote officielle, ni au hors cote d'aucune Bourse de valeurs. Elles ne sont pas non plus inscrites au second marché.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

La société a un comité d'entreprise.

La société détient 15 % de la société de droit brésilien 01 DB DO BRASIL LTDA.

1.2. - Liens entre les sociétés**Liens en capital**

Il n'existe aucun lien en capital entre les sociétés parties à l'opération de fusion projetée.

Administrateurs et dirigeants communs

Monsieur Jacques SOTERAS est président du conseil d'administration des sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB.

7
R

La société MVI TECHNOLOGIES, représentée par Monsieur Patrick BOUCHARD, est administrateur de la société S'TELL DIAGNOSTIC et de la société 01 DB.

ARTICLE 2 : MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La fusion par absorption de la société 01 DB par la société S'TELL DIAGNOSTIC s'inscrit dans le cadre de la rationalisation de l'organisation du Groupe auquel appartiennent ces sociétés, et de la simplification de ses structures.

Cette opération doit permettre de regrouper au sein d'une même société les activités produits des sociétés parties à la fusion en optimisant les moyens de développement et de production.

ARTICLE 3 : COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Pour établir les conditions de l'opération, les conseils d'administration des sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB ont décidé d'utiliser les comptes des exercices clos le 31 décembre 1999, date de clôture du dernier exercice social de chacune d'elles, arrêtés par leur conseil d'administration en date respectivement des 21 mars 2000 et 15 mars 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 de la société 01 DB ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 4 mai 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 de la société S'TELLE DIAGNOSTIC ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 9 mai 2000.

Le bilan et le compte de résultat des sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB figurent en Annexe 1 au présent projet de traité.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article 372-2 de la loi du 24 juillet 1966, il est précisé que la présente fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2000.

En conséquence, les opérations réalisées par la société 01 DB à compter du 1er janvier 2000 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant effectuées pour le compte de la société S'TELL DIAGNOSTIC qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

H
L

Conformément aux dispositions de l'article 372-1 de la loi du 24 juillet 1966, la société 01 DB transmettra à la société S'TELL DIAGNOSTIC tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

ARTICLE 5 : METHODES D'EVALUATION UTILISEES

Les dirigeants des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC se sont mis d'accord sur les évaluations utilisées tant pour la détermination du rapport d'échange que pour l'évaluation du patrimoine transmis par la société absorbée et sont convenus de retenir la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif tels qu'ils existent aux bilans arrêtés au 31 décembre 1999.

- SECTION II -

PATRIMOINE A TRANSMETTRE PAR LA SOCIETE 01 DB

SOUS-SECTION 1 – DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

Monsieur Patrick LUQUET, agissant ès qualités et au nom de la société 01 DB, apporte à la société S'TELL DIAGNOSTIC, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif) droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de ladite société.

A la date de référence choisie d'un commun accord par les sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB, pour établir les conditions de l'opération, soit le 1^{er} janvier 2000, l'actif et le passif de la société absorbée consistent dans les éléments ci-après énumérés.

Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société 01 DB devant être dévolu à la société S'TELL DIAGNOSTIC dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

HL
R

ARTICLE I - Actif dont la transmission est prévue**I - Actif immobilisé**A) Des immobilisations incorporelles comprenant :

	BRUT	AMORTISSEMENT / PROVISION	NET
• Des concessions, brevets et droits similaires transmis pour	581 214 F	406 695 F	174 519 F
• Un fonds commercial transmis pour et comprenant les éléments suivants :	6 157 678 F	410 511 F	5 747 166 F

➤ La clientèle, l'achalandage, le nom commercial et le droit de se dire successeur de la société 01 DB,

➤ Les droits de propriété intellectuelle dont les marques listés en Annexe 2

- 01 DB déposée le 9 août 1999 sous le numéro 99 807 591 dans les classes 9 et 42 et publiée au BOPI du 21 janvier 2000 sous le numéro 00/03 NL pour le territoire français ;

- 01 DB déposée le 18 septembre 1999 sous le numéro 1 444 649 dans les classes 9 et 42 et pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Bénélux, Espagne, Italie, Portugal et Suisse ;

- ACLAN déposée le 9 août 1999 sous le numéro 99 807 590 dans les classes 9 et 42 et publiée au BOPI du 21 janvier 2000 sous le numéro 00/03 NL.

➤ Trois dessins et modèles déposés à l'INPI sous le numéro 85.5068 concernant trois colonnes sonométriques dans différentes configurations. Ces trois colonnes sont à ce jour tombées dans le domaine public

FR
R

- Un brevet d'invention N°93.09833 en date du 3 août 1993 intitulé « Système de prévention des risques auditifs intégrant protection et information », acquis le 28 novembre 1996 de Messieurs Claude AZAIS et René GAMBA, transformé en certificat d'utilité le 24 novembre 1995. Ce brevet est à ce jour tombé dans le domaine public

- Le droit au bail portant sur les locaux sis à VILLEURBANNE (Rhône), 111 rue du 1^{er} mars 1943 suivant acte authentique conclu les 2 et 14 novembre 1997 pardevant Maître Bruno BARATIN, Notaire à SAINT-MARTIN EN HAUT (Rhône) avec la SCI DE LABEL, société civile immobilière (392 374 039 RCS LYON) sise à VILLEURBANNE (69100) – 111 Rue du 1^{er} mars

- Le droit au bail portant sur les locaux sis à PARIS (75015), 15 rue de Cadix, suivant acte authentique conclu le 10 février 1999 par devant Maître Bruno BARATIN, Notaire à SAINT MARTIN EN HAUT (Rhône), avec la SCI DE LABEL, société civile immobilière (392 374 039 RCS LYON) sise à VILLEURBANNE (69100) – 111 Rue du 1^{er} mars

- Les archives techniques et commerciales, les dossiers, les pièces de comptabilité, les registres, les homologations délivrées par le service National des Instruments et Mesures, savoir :
 - L'homologation concernant le calibre 5113 Classe 2, approuvée sous le numéro 91.00.862.001.1 en date du 17 janvier 1991 et ayant cours jusqu'au 17 janvier 2001,
 - L'homologation concernant le calibre 5117 Classe 1, approuvée sous le numéro 98.00.862.002.1 en date du 28 septembre 1998 et ayant cours jusqu'au 5 février 2004,
 - L'homologation concernant le SDH 80h, approuvée sous le numéro 90.1.02.9311.2 en date du 30 décembre 1990 et ayant cours jusqu'au 30 décembre 2000,
 - L'homologation concernant le SIP95 ancien boîtier, approuvée sous le numéro 98.00.861.003.2 en date du 28 septembre 1998 et ayant cours jusqu'au 24 octobre 2000,
 - L'homologation concernant le SIP95/SIP95S, approuvée sous le numéro 98.00861.006.2 en date du 22 décembre 1998 et ayant cours jusqu'au 24 octobre 2000,

R

et, en général, tous documents quelconques appartenant à la société 01 DB et se rapportant au fonds transmis,

- Le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société 01 DB en vue de lui permettre l'exploitation des éléments transmis,
- Le droit d'usage des marques de fabrique ou de commerce, des programmes, des sigles, des noms commerciaux et plus généralement les autres droits de propriété industrielle et ou intellectuelle dont la société 01 DB pourrait disposer relativement au fonds transmis, ainsi que les connaissances techniques brevetées ou non, de toutes sortes, afférentes à l'exploitation du fonds transmis
- Un ensemble de progiciels déposés à l'INPI, savoir :
 - Le progiciel ARIA déposé le 17 février 1999 sous le numéro 16093, dans les classes 9 et 42 et enregistré sous le numéro 1515929
 - Le progiciel MEDIACOUSTIC déposé le 4 décembre 1992 sous le numéro 92445481, dans les classes 9, 41 et 42, et publié au BOPI le 23 juillet 1993 sous le numéro 93/29 NL
 - Le progiciel SONOLAB déposé le 4 décembre 1992 sous le numéro 92445482 dans les classes 9, 16 et 42, et publié au BOPI le 21 mai 1993 sous le numéro 93/20 NL
 - Le progiciel CONCERTO déposé le 7 octobre 1993 sous le numéro 93487345, dans les classes 9 et 42 et publié au BOPI le 25 mars 1994 sous le numéro 94/12 NL
 - Le progiciel SYMPHONIE déposé le 14 mars 1997 sous le numéro 97668994 dans les classes 9 et 42 et publié au BOPI le 29 août 1997 sous le numéro 97/35 NL
 - Le progiciel TEMPO déposé le 30 octobre 1998, sous le numéro 98757836 dans les classes 9 et 10 et publié au BOPI le 16 avril 1999 n°99/16NL
 - Le progiciel JAZZ déposé le 30 octobre 1998 sous le numéro 98757835 dans la classe 9 et publiée au BOPI le 16 avril 1999 n°99/16 NL Vol II
 - Le progiciel SALTO déposé le 9 août 1999 sous le numéro 99807589 dans les classes 9 et 42 et publié au BOPI du 21 janvier 2000 n°00/03NL.

7
R

B) Des immobilisations corporelles comprenant

• Terrains sis à STE FOY D'AIGREFEUILLE (31570) transmis pour.....	218 492 F	12 285 F	206 207 F
• Des constructions et notamment : * un immeuble à usage d'atelier, d'entrepôts et de bureau édifié sur une parcelle d'une superficie de 20 ares et 48 centiares, situé à STE FOY D'AIGREFEUILLE (31570) lieudit « La Bergerie », figurant au cadastre en section ZK N°108, formant le lot N°9 du lotissement d'activité du SICOLAN, dénommé Zone d'activité du Val de Saune
* une chambre sourde d'un volume d'environ 115 M3, tapissée de dièdres en laine de roche			
transmises pour	2 663 087 F	960 719 F	1 702 368 F
• Des installations techniques, matériel et outillage industriels transmis pour	1 936 070 F	1 415 520 F	520 549 F
• D'autres immobilisations corporelles transmises pour	3 322 124 F	2 057 662 F	1 264 461 F

C) Des immobilisations financières comprenant.....

• Des participations transmises pour	546 154 F	537 742 F	8 411 F
• Des créances rattachées à des participations transmises pour	421 769 F	298 590 F	123 179 F
• D'autres immobilisations financières transmises pour ..	111 900 F	-	111 900 F

II – Actif circulantA) Des stocks et en-cours comprenant :

• Des matières premières, approvisionnements transmis pour	4 823 767 F	73 296 F	4 750 471 F
• Des produits intermédiaires et finis transmis pour	1 490 357 F	-	1 490 357 F
• Des marchandises transmises pour	2 065 977 F	396 351 F	1 669 626 F

B) <u>Avances et acomptes versés sur commandes</u> transmis pour	41 184 F	—	41 184 F
C) <u>Des créances comprenant :</u>			
• Des créances clients et comptes rattachés transmis pour	21 428 643 F	1 232 335 F	20 196 307 F
• D'autres créances transmises pour	1 485 296 F	—	1 485 296 F
D) <u>Des valeurs mobilières de placement</u> transmises pour			
	2 792 F	—	2 792 F
E) <u>Des disponibilités</u> transmises pour	2 363 349 F	—	2 363 349 F

III - Comptes de régularisation

• Des charges constatées d'avance transmises pour	36 173 F		36 173 F
---	----------	--	----------

Le montant total de l'actif de la société 01 DB, dont la transmission à la société S'TELL DIAGNOSTIC est prévue, s'élève à

	49 696 026 F	7 801 706 F	41 894 315 F
--	--------------	-------------	--------------

Indépendamment de l'actif apporté à la société S'TELL DIAGNOSTIC, cette dernière sera substituée à la société 01 DB dans le bénéfice et les charges de tous les engagements hors bilan reçus par cette dernière.

ARTICLE II - Passif dont la transmission est prévue

Il comprend le passif exigible tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 1999, à savoir :

I.- Des avances conditionnées transmises pour..... 503 069 F

II- Provisions

• Des provisions pour risques transmises pour	286 697 F
• Des provisions pour charges transmises pour	114 304 F

R

III- Dettes

A) Des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, transmis pour ..	3 220 209 F
B) Des emprunts et dettes financières divers, transmis pour	4 094 588 F
C) Des avances et acomptes reçus sur commandes en cours, transmis pour	161 237 F
D) Des dettes fournisseurs et comptes rattachés, transmis pour	7 260 926 F
E) Des dettes fiscales et sociales transmises pour	5 406 535 F
F) D'autres dettes transmises pour	54 903 F
<u>IV – Des produits constatés d'avance</u> transmis pour	1 634 222 F

En conséquence, le montant total du passif de la société 01 DB dont la transmission à la société S'TELL DIAGNOSTIC est prévue s'élève à 22 736 690 F

Indépendamment du passif pris en charge par la société S'TELL DIAGNOSTIC, celle-ci sera tenue de se substituer à la société 01 DB dans le bénéfice et les charges résultant des engagements hors bilan donnés par cette dernière.

En outre, Monsieur Patrick LUQUET, agissant ès-qualités, au nom de la société 01 DB, indique que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société réunie le 4 mai 2000 a décidé la distribution d'un dividende aux actionnaires d'un montant de 1 811 608,80 F, conformément à la proposition du conseil d'administration en date du 15 mars 2000.

En conséquence, les parties décident d'intégrer au passif transmis par la société 01 DB à la société S'TELL DIAGNOSTIC, dans le cadre du présent projet de fusion, la somme de 1 811 608,80 F, au titre du dividende distribué par la société 01 DB et ainsi, de retenir un montant de passif transmis de **24 548 298,80 F**.

Les parties précisent que la valeur du passif de la société 01 DB intégrant le dividende précité fera l'objet d'une résolution particulière d'approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC appelées à approuver le présent projet de fusion.

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société 01 DB	41 894 315,00 F
- Montant total du passif (y compris la distribution de dividende) de la société 01 DB	24 548 298,80 F
ACTIF NET	17 346 016,20 F
ARRONDI A	17 346 020,00 F

Il est ici précisé que la société 01 DB envisage d'acquérir le fonds de commerce MVI INSTRUMENTS appartenant à la société MVI TECHNOLOGIES, société anonyme au capital de 40 000 000 de francs, ayant son siège social à LIMONEST (Rhône), 200 Chemin des Ormeaux (409 869 708 RCS LYON). Cette acquisition par la société 01 DB n'aura pas d'incidence sur la situation nette transmise par cette dernière à la société S'TELL DIAGNOSTIC.

SOUS-SECTION 2 : DECLARATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE TRANSMIS PAR LA SOCIETE ABSORBEE

ARTICLE 1 – DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Patrick LUQUET, ès qualités, déclare que :

- la société 01 DB est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé et développé puis enrichi dans le cadre de l'opération de fusion mentionnée à l'article 1.1. de la section I du présent projet ;
- les biens de la société 01 DB font l'objet des inscriptions relatées dans l'état figurant en **Annexe 3** au présent projet de traité de fusion ;
- La société 01 DB n'a jamais été en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société 01 DB dûment visés seront remis à la société S'TELL DIAGNOSTIC.
- Les chiffres d'affaires et les résultats des trois dernières années des sociétés FINANCES ACOUSTIQUE, ACLAN TOULOUSE et 01 DB avant et après fusion se sont élevés à :

31/12/1997	<u>Chiffre d'affaires H.T</u>		<u>Résultat</u>	
	01 DB avant fusion	25 921 630,00 F	Bénéfice de	1 026 543 F
	FINANCES ACOUSTIQUE	0 F	Perte de	99 538 F
	ACLAN TOULOUSE	9 859 760,88 F	Bénéfice de	424 979,30 F
31/12/1998	<u>Chiffre d'affaires H.T</u>			
	01 DB avant fusion	30 067 875,00 F	Bénéfice de	1 317 533,00 F
	FINANCES ACOUSTIQUE	0 F	Bénéfice de	1 125 992,00 F
	ACLAN TOULOUSE	12 433 017,93 F	Bénéfice de	794 680,32 F
31/12/1999	<u>Chiffre d'affaires H.T.</u>			
	01DB après fusion	46 881 134 F	Bénéfice	3 618 955 F

La société 01 DB souhaite se désister, purement et simplement, de tout privilège et action résolutoire pouvant lui profiter sur les biens apportés en garantie des charges et conditions imposées à la société absorbante. Elle déclare renoncer expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à profit de son chef, et donne, à qui il appartient, pleine et entière décharge à ce titre.

R

ARTICLE 2 – DECLARATIONS CONCERNANT LA TRANSMISSION DES IMMEUBLES

Les immeubles ci-dessus décrits, sont transmis en pleine propriété, tels qu'ils existent avec leurs aisances et leurs dépendances sans aucune exception ni réserve.

A cet égard, il est précisé que le traité de fusion conclu le 30 mars 1999 entre les sociétés ACLAN TOULOUSE, 01 DB et FINANCES ACOUSTIQUE précisait en ses articles 6 et 7 que le tènement immobilier apporté à la société FINANCES ACOUSTIQUE, devenue la société 01 DB, « *était un immeuble à usage de bureaux et d'entrepôt sis sur la commune de STE FOY D'AIGREFEUILLE, acquis aux termes d'un acte reçu par Maître RIVIERE, Notaire à QUINT le 30 novembre 1992 pour la somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT DOUZE FRANCS TTC stipulé payable comme suit :*

Une partie du prix, soit la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE TROIS MILLE TROIS CENT DOUZE FRANCS était stipulé payable comptant réglé pour partie au moyen de deniers personnels de la société ACLAN et pour partie au moyen de fonds prêtés par le CREDIT D'EQUIPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES pour un montant de 1 500 000 Francs.

Une première tranche de ce prêt, soit la somme de 400 000 Francs est remboursable en 60 trimestrialités sur une durée de 15 ans au taux de 9 % l'an. Le dernier remboursement aura lieu le 31 décembre 2007.

Une deuxième tranche de ce prêt, soit la somme de 1 100 000 Francs, est remboursable en 60 trimestrialités sur une durée de 15 années au taux de 10,90 % l'an. Le dernier versement aura lieu le 31 décembre 2007.

Ce prêt est garanti pour le CEPME en premier rang en concurrence avec la BANQUE POPULAIRE TOULOUSE PYRENEES à hauteur de 1 488 140 Francs par un privilège de deniers et pour le surplus du crédit par hypothèque sur le bien acheté

L'inscription a été prise au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 1^{er}.

Aux termes du même acte, LA BANQUE POPULAIRE TOULOUSE PYRENEES s'est portée caution solidaire à hauteur de la somme de 720 000 Francs en contrepartie de ladite caution, la société ACLAN a affecté et hypothéqué au profit de la BANQUE POPULAIRE TOULOUSE PYRENEES les immeubles ci-dessus désignés. »

Le prêt a fait l'objet d'un avenant enregistré le 6 janvier 2000 à la Recette de LYON PREFECTURE Folio 61 bordereau 8 case 5, prévoyant la conversion du taux fixe en taux variable EURIBOR 3 mois, majoré de 1,30 point, et la modification des conditions générales du prêt du 30 novembre 1992, relatives aux paragraphes « taux des intérêts », « remboursements », « remboursements anticipés » et « intérêts de retard ».

Le traité de fusion du 30 mars 1999 précisait également :

H
R

« Lotissement »

Suivant arrêté de Monsieur le Maire de la commune de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE en date du 21 mai 1991, portant le numéro 480 91 L 002, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CANTON DE LANTA, par abréviation le SICOLAN, a été autorisé à créer un lotissement de 11 lots.

Une ampliation de l'arrêté municipal, ainsi que les différentes pièces y annexées, ont été déposés au rang des minutes de Maître Henri RIVIERE, Notaire susnommé, le 3 septembre 1991 et une expédition de cet acte a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 5 septembre 1991, volume 91 P N°2670.

Origine de propriété

La société ACLAN TOULOUSE était propriétaire du terrain et des bâtiments édifiés dessus pour les avoir acquis du SICOLAN, dont le siège est à la Mairie de LANTA (31570), suivant acte reçu par Maître Henri RIVIERE, Notaire à QUINT (Haute Garonne), en date du 30 novembre 1992, dont une expédition a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 15 janvier 1993, volume 93 P N°177.

Les conditions de paiement et le prix ont été décrits ci-dessus.

Le SICOLAN était propriétaire du terrain alors cadastré section ZK numéro 84, lieudit « La Bergerie », pour une contenance de 3 hectares 3 ares et 80 centiares, pour l'avoir acquis de la commune de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (Haute Garonne) aux termes d'un acte reçu par Maître RIVIERE, Notaire susnommé, en date du 24 octobre 1990, dont une expédition a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 16 novembre 1990, volume 90 P N°3113. Cette vente avait eu lieu moyennant un prix stipulé payable à terme et soldé depuis. Ainsi déclaré sans en justifier.

Origine de propriété antérieure

La Commune de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE était propriétaire de la parcelle susvisée par suite de l'acquisition qu'elle en avait faite aux termes d'un acte reçu par ledit Maître RIVIERE le 13 février 1989, de Monsieur Jean DOMEJEAN, agriculteur, époux de Madame Marie Louise Yvonne BENECH, demeurant à TOULOUSE (Haute Garonne) – 272 Avenue Jean Rieux, né à TOULOUSE le 9 mars 1926, moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE FRANCS (300 000 F) payé comptant et quittance audit acte.

Aux termes dudit acte, Monsieur DOMEJEAN a déclaré, outre les mentions prescrites par la loi, que ledit immeuble n'était grevé d'aucune inscription de privilège ou hypothèque.

Une expédition de cet acte a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 20 février 1989 volume 3019 N°7.

Antérieurement ledit immeuble dépendait de la communauté de biens réduite aux acquêts existant entre Monsieur Victor Alexandre Noël DOMEJEAN, propriétaire, et Madame Marie Louise PLANTE, sans profession, son épouse, pour leur avoir été attribué, au cours et pour le compte de ladite communauté, au moyen des opérations de remembrement effectuées sur le territoire de la commune de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, en vertu d'un arrêté

R

préfectoral en date du 19 décembre 1964 par la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement Rural, en application des dispositions de la loi du 9 mars 1941, modifiée par le décret du 20 décembre 1954, et des décrets des 7 janvier 1942 et 24 janvier 1956.

Ledit immeuble leur avait été attribué avec une plus grande contenance sans soulte, en remplacement de divers biens qu'ils possédaient dans la même commune, et la propriété leur en a été définitivement transférée ainsi qu'il résulte du procès-verbal des opérations de remembrement devenu définitif et déposé en Mairie le 10 novembre 1967, et publié le même jour au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE volume R 19 N°28.

Les opérations de remembrement ayant pour effet de purger les immeubles remembrés de tous droits et actions réels qui pouvaient les grever du chef des propriétaires dépossédés et de leurs auteurs, il n'est pas nécessaire d'établir l'origine de propriété plus antérieure de l'immeuble vendu.

Madame Marie-Louise PLANTE en son vivant sans profession, épouse de Monsieur Victor Alexandre Noël DOMEJEAN, domiciliée à TOULOUSE (Haute Garonne) – 272 Avenue Jean Rieux, née à TOULOUSE le 1^{er} juillet 1906, est décédée en son domicile le 19 juin 1975. A la survivance de Monsieur DOMEJEAN, son époux, usufruitier du quart des biens composant sa succession en vertu de l'article 767 du Code Civil, et laissant comme seul héritier de droit et à réserve son fils unique, Monsieur Jean DOMEJEAN, époux de Madame Marie-Louise Yvonne BENECH, susnommée, qualifiée et domiciliée. Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître RIVIERE, Notaire susnommé, le 18 juillet 1975. La mutation de propriété après ce décès a été constatée dans un acte d'attestation notariée dressé par Maître RIVIERE, Notaire susnommé, le 3 février 1976, dont une expédition a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 12 mars 1976 volume 1317 N°29.

Monsieur Victor Alexandre Noël DOMEJEAN en son vivant retraité, veuf non remarié de Madame Marie-Louise PLANTE, né au FOUSSERET (Haute Garonne) le 15 décembre 1892, demeurant à TOULOUSE (Haute Garonne) – 272 Avenue Jean Rieux, est décédé en son domicile le 1^{er} août 1983, laissant pour seul et unique héritier de droit et à réserve son fils légitime issu de son union avec son épouse précédée, Monsieur Jean DOMEJEAN, susnommé qualifié et domicilié. Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître RIVIERE, Notaire susnommé le 26 janvier 1984. La mutation de propriété après ce décès a été constatée dans un acte d'attestation notariée dressé par Maître RIVIERE, Notaire susnommé, le 26 janvier 1984, dont une expédition a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de TOULOUSE le 12 mars 1976, volume 1317 n°29.

Permis de construire

Le SICOLAN avait obtenu l'autorisation d'édifier ledit immeuble suivant permis de construire en date du 25 mai 1992 N°3148092 CJ 01, modifié le 30 octobre 1992 N°3148092 CJ 034.

Urbanisme - Voirie

En ce qui concerne les divers certificats relatifs à l'urbanisme, à la voirie et à la situation du bien, les parties déclarent se référer à ceux qui sont demeurés annexés aux présentes.

La société FINANCES ACOUSTIQUE a pris connaissance desdites pièces tant par lui même que par la lecture qu'en a donné le Notaire soussigné.

Lesquelles pièces consistent en :

Une note de renseignements d'urbanisme concernant la parcelle située en section ZK, délivré par Terrage Midi Pyrénées le 23 mars 1999, de laquelle il résulte notamment que les parcelles se situent en zone UF et de laquelle il résulte notamment que la propriété ci-dessus référencée n'est pas frappée d'alignement par le POS de la commune.

Droit de préemption urbain

La présente vente ne donne pas ouverture au droit de préemption urbain prévu par les articles L211-1 et 213-1 du Code de l'Urbanisme. En effet, les parcelles se situent en zone réservée à l'implantation d'activités, comme indiqué sur les notes de renseignements d'urbanisme ci-annexées. Cette zone n'est pas soumise à un quelconque droit de préemption. »

Le présent projet de fusion ou un extrait de cet acte et, éventuellement, tous actes postérieurs qui s'y rapportent, feront l'objet d'un dépôt au rang des Minutes de Maître Bruno BARATIN, Notaire à SAINT-MARTIN EN HAUT et dont l'Etude est située à SAINT-MARTIN EN HAUT (69850), BP 4, 11 Route de Lyon, avec reconnaissance d'écritures et de signatures, afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi dès l'origine dans la forme notariale ; Maître Bruno BARATIN établira les origines de propriété des immeubles apportés et en fera une plus ample désignation.

Tous pouvoirs sont consentis à Monsieur Patrick LUQUET, avec faculté de substitution, à l'effet :

- D'établir s'il y a lieu la désignation complémentaire et rectificative des immeubles apportés dans le but de réparer toute omission ou inexactitude, contenue dans la désignation qui précède et en vue de tenir compte de toutes opérations immobilières d'acquisition, vente ou échange qui seraient actuellement en cours ;
- D'établir l'origine de propriété desdits immeubles ;
- De rapporter, le cas échéant, toutes servitudes grevant lesdits immeubles ;
- De faire, en outre, toutes rectifications et déclarations qui pourraient être nécessaires pour les besoins de la publicité foncière.

H
R

Les parties rappellent que la présente opération de fusion emportant transmission universelle de patrimoine, l'apport des immeubles de la société absorbée à la société absorbante n'est soumis à aucune droit de préemption.

Des copies authentifiées du présent projet de fusion et des procès-verbaux ratifiant l'opération seront publiées au bureau des hypothèques du lieu de situation de l'immeuble.

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'étude de Notaire précitée, à l'effet de dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires cadastraux et avec ceux de l'état civil.

SOUS-SECTION 3 : CONDITIONS DE LA FUSION

ARTICLE 1 – PROPRIETE ET JOUISSANCE DU PATRIMOINE TRANSMIS

a) La société S'TELL DIAGNOSTIC aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société 01 DB en ce compris ceux qui auraient été omis, soit dans les dispositions des présentes, soit dans la comptabilité de la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de cette fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1er janvier 2000 et cette date seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies pour le compte exclusif de la société absorbante.

b) L'ensemble du passif de la société 01 DB à la date de la réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la société absorbée, seront transmis à la société S'TELL DIAGNOSTIC.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

a) La société 01 DB s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion - si ce n'est avec l'agrément de la société S'TELL DIAGNOSTIC - d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens transmis et de ne signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

Toutefois, la société 01 DB est d'ores et déjà autorisée à intervenir dans l'intérêt des parties aux présentes pour suivre toute négociation, conclure toutes conventions, accorder toutes garanties, percevoir et verser toutes sommes, négocier tous emprunts, obtenir toutes aides et

H
R

subventions, et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre de l'exécution du contrat préliminaire conclu le 10 mars 2000 avec le SICOLAN (Syndicat Intercommunal de Développement Economique du Canton de Lanta) concernant l'acquisition par la société 01 DB d'un bâtiment à usage de bureaux et atelier sur la commune de SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, cadastré section ZK n°107 lieudit « La Bergerie » d'une contenance de 14 a 50 ca formant le lot n°8 du Lotissement d'activité du SICOLAN dénommé Zone d'activités du Val de Saune.

b) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société 01 DB sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société S'TELL DIAGNOSTIC dans les meilleurs délais.

Il est rappelé à ce titre que la société 01 DB a conclu un accord de partenariat avec le partnership de droit américain tfm Partners pour la distribution de ses produits sur le territoire des Etats-Unis et aura informé la société tfm de son changement de contrôle, conformément à l'article 7 du pacte d'actionnaires en date du 1^{er} janvier 1997, à la date de réalisation définitive de la présente fusion.

Plus généralement, la société 01 DB effectuera, s'il y a lieu et en temps utile, toutes démarches auprès de tous tiers pour la transmission de son patrimoine et l'entier effet des présentes conventions.

c) La société S'TELL DIAGNOSTIC prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état à la date de la réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la société absorbée, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

d) La société S'TELL DIAGNOSTIC bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. ... qui ont pu, ou pourront, être allouées à la société 01 DB. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission, à son profit, des biens et droits composant le patrimoine de la société 01 DB, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

e) La société S'TELL DIAGNOSTIC sera débitrice des créanciers de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans qu'il en résulte novation à l'égard de ceux-ci. Ces créanciers, ainsi que ceux de la société absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

f) La société S'TELL DIAGNOSTIC supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, primes d'assurances, cotisations, contributions, loyers, droits, taxes, etc. ... , ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérentes à leur propriété ou leur exploitation.

ff
h

- g) La société S'TELL DIAGNOSTIC fera également son affaire personnelle, aux lieu et place de la société absorbée, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, contrats ou engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la société absorbée.
- h) La société S'TELL DIAGNOSTIC sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être rattachés aux biens transmis par la société 01 DB.
- i) La société S'TELL DIAGNOSTIC exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont transmis, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques.
- j) La société S'TELL DIAGNOSTIC se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits transmis, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- k) La société S'TELL DIAGNOSTIC sera substituée à la société absorbée dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.
- l) Enfin, après la réalisation de la fusion, le représentant de la société 01 DB devra, à première demande et aux frais de la société S'TELL DIAGNOSTIC, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la société 01 DB et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 3 – CONTRATS DE TRAVAIL

La société S'TELL DIAGNOSTIC reprendra les contrats en vigueur à la date de réalisation définitive de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-12-2 du Code du travail, la société S'TELL DIAGNOSTIC SA sera, par le seul fait de la réalisation de ladite fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

ARTICLE 4 – CONDITIONS PARTICULIERES – REGIME FISCAL

4.1 - Déclarations générales

Pour la perception des **droits d'enregistrement**, Monsieur Jacques SOTERAS et Monsieur Patrick LUQUET ès-qualités, déclarent que les sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB étant des sociétés anonymes françaises soumises à l'impôt sur les sociétés, la présente opération est placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code général des impôts.

En conséquence, la fusion, si elle se réalise, n'entraînera que l'exigibilité du droit fixe de 1.500 Francs.

Toutefois, les parties conviennent d'ores et déjà, qu'en cas de remise en cause éventuelle du régime de faveur par l'Administration Fiscale, elles imputeront le passif apporté prioritairement sur les éléments d'actif ne générant pas de droit de mutation et/ou les droits les moins élevés, à savoir les disponibilités, les créances, les stocks, en-cours et les immobilisations corporelles et financières.

En matière **d'impôt sur les sociétés**, les parties déclarent que la fusion est susceptible de bénéficier des dispositions de l'article 210 A du Code général des Impôts.

En conséquence, Monsieur Jacques SOTERAS, ès qualités, engage expressément la société S'TELL DIAGNOSTIC à respecter les prescriptions légales en vigueur et, notamment :

- a) à reprendre à son passif les provisions de la société absorbée dont l'imposition aurait été différée ainsi que la réserve spéciale de plus-values à long terme et l'écart de réévaluation de ladite société ;
- b) à se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des plus-values afférentes aux éléments qui lui seront apportés et dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière ;
- c) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues par voie de la présente fusion, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée à la date de prise d'effet de la fusion ;
- d) à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'alinéa 3 de l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés.

La cession d'un bien amortissable entraînera toutefois l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée, sauf si cette cession est réalisée à l'occasion d'une nouvelle opération d'apport placée dans le cadre des dispositions des articles 210A et B du Code général des impôts.

H
R

e) à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

En outre, la société S'TELL DIAGNOSTIC se substituera à tous les engagements qu'auraient pu prendre la société 01 DB, à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210 A et 210 B du Code général des Impôts, et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 42 septies 1 alinéa 4 du Code Général des Impôts et à l'instruction administrative du 24 avril 1995 (BOI 4 A-4-95), les sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB optent pour la mise à la charge de la société S'TELL DIAGNOSTIC de l'imposition de la quote-part des subventions d'équipement non encore réintégrées.

A cette fin, la société 01 DB indique que les durées de réintégration résiduelle des subventions à la date de la fusion sont les suivantes :

<u>Bien subventionné</u>	<u>Montant à réintégrer</u>	<u>Durée résiduelle de réintégration</u>
-	0	0

Par ailleurs, compte tenu du fait que l'ensemble des apports est transmis sur la base de la valeur nette comptable, et pour satisfaire aux prescriptions de l'instruction administrative du 11 août 1993 (BOI 4I-1-93 § 32), la société S'TELL DIAGNOSTIC devra reprendre à son bilan, les écritures comptables de la société absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits apports dans les écritures de la société 01 DB.

Le tableau des amortissements de la société 01 DB figurent en **Annexe 4** au présent projet de traité.

De plus, les sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB s'engagent à accomplir, au titre de la présente fusion, les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI (Etat de suivi des plus-values en sursis d'imposition et registre spécial).

Ces obligations déclaratives devront également être représentées par la société MVI TECHNOLOGIES SA, actionnaire de 01 DB, si cette dernière souhaite ne comprendre le profit ou la perte résultant de l'échange des titres détenus sur 01 DB que dans les résultats de l'exercice au cours duquel les droits sociaux reçus en échange seront cédés.

Enfin, les parties rappellent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura, d'un point de vue fiscal et comptable, un effet rétroactif au 1er janvier 2000 comme l'autorise l'instruction du 11 août 1993 (BOI 4I-1-93).

H
R

4.2 - Déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée

La société S'TELL DIAGNOSTIC sera de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société 01 DB.

En conséquence, la société 01 DB transfèrera purement et simplement le crédit de TVA dont elle pourrait disposer au jour de la réalisation définitive de la fusion ainsi que la créance de TVA dont elle est titulaire au titre de la suppression de la règle du décalage d'un mois (Décret n° 93-1078 du 14 septembre 1993).

En application de l'instruction 3A-6-90 du 22 février 1990, la société S'TELL DIAGNOSTIC s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement transmis par le présent acte et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code général des Impôts qui auraient été exigibles si la société 01 DB avait continué à utiliser les biens. En conséquence, les apports de biens mobiliers d'investissement non soumis à la TVA par suite de la transmission d'une universalité de biens, ne donneront pas lieu à régularisation.

Par ailleurs, en application de l'article 210 de l'annexe II au Code général des Impôts, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement au titre des immeubles et immobilisations apportés, s'il y a lieu, les régularisations auxquelles la société absorbée aurait dû procéder elle-même, en application des articles 210 et 215 de l'annexe II au même code, si elle avait continué d'utiliser les biens.

Une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause et mentionnant, le cas échéant, le montant du crédit de taxe transféré par la société absorbée, sera adressée au service des impôts dont relève la société S'TELL DIAGNOSTIC.

Les sociétés S'TELL DIAGNOSTIC et 01 DB informeront également la Paierie Générale du Trésor concernée de ce transfert, dans les conditions précisées par l'instruction administrative 3 D 10-93 du 22 novembre 1993, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties reconnaissent en tant que de besoin que l'opération, objet du présent acte, est réputée inexistante pour l'application des dispositions visées aux articles 261-3-1° et 257-7° du Code général des impôts.

4.3. - Dispositions relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163, paragraphe 3 de l'annexe II au Code Général des Impôts, la société S'TELL DIAGNOSTIC s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la loi du 28 juin 1963 à laquelle la société 01 DB resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion, à raison des salaires payés par elle depuis le 1er janvier 2000 et dont le contrat de travail est transféré à la société absorbante dans le cadre de la présente fusion.

La société S'TELL DIAGNOSTIC s'engage notamment à reprendre à son bilan, le cas échéant, les investissements réalisés antérieurement par la société 01 DB et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

7
R

Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

- SECTION III -

**- REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE -
- RAPPORT D'ECHANGE -
- AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE S'TELL DIAGNOSTIC -
- PRIME DE FUSION -**

La transmission universelle du patrimoine de la société 01 DB est consentie et acceptée moyennant l'attribution aux actionnaires de ladite société d'actions nouvelles de 402 francs de valeur nominale chacune de la société S'TELL DIAGNOSTIC leur revenant, compte tenu des parités ci-après définies, et créées à titre d'augmentation de capital de cette société, le tout dans les conditions ci-après :

**ARTICLE 1 : RAPPORT D'ECHANGE DES ACTIONS – AUGMENTATION DU
CAPITAL DE LA SOCIETE S'TELL DIAGNOSTIC – DATE DE
JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

1.1. Rapport d'échange

Compte tenu de la valorisation des apports définie par les parties, il a été convenu que leur rémunération serait effectuée sur la base des parités suivantes :

10 (DIX) actions de la société 01 DB pour 1 (UNE) action de la société S'TELL DIAGNOSTIC.

Les parties précisent que le rapport d'échange a été établi en considérant que la société MVI TECHNOLOGIES, actionnaire de la société 01 DB doit, préalablement à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, se porter acquéreur des titres des autres actionnaires de ladite société.

1.2. Augmentation de capital de la société S'TELL DIAGNOSTIC

En conséquence du rapport d'échange précisé ci-dessus, les actionnaires de la société absorbée recevront des actions nouvelles de la société S'TELL DIAGNOSTIC dans les proportions suivantes :

40 802 (QUARANTE MILLE HUIT CENT DEUX) actions nouvelles de la société S'TELL DIAGNOSTIC créées en représentation d'une augmentation de capital de la société S'TELL DIAGNOSTIC de 16 402 404 Francs, correspondant à l'émission de 40 802 actions nouvelles de 402 Francs de valeur nominale chacune.

La société S'TELL DIAGNOSTIC augmentera ainsi son capital social pour le porter à 22 402 656 Francs.

H
R

1.3. Date de jouissance et création des actions nouvelles

Les actions nouvelles de la société S'TELL DIAGNOSTIC porteront jouissance du 1^{er} janvier 2000, date d'ouverture de l'exercice en cours de la société S'TELL DIAGNOSTIC ; elles auront donc droit aux sommes éventuellement mises en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000. Elles seront entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital, notamment en ce qui concerne le bénéfice de toute exonération ou l'imputation de toutes charges fiscales, après paiement aux actions anciennes du dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les actions nouvelles de la société S'TELL DIAGNOSTIC seront immédiatement négociables dans les délais légaux. Elles seront réparties dans les proportions prévues ci-dessus et après l'accomplissement de toutes les formalités prévues par la loi ou par les textes réglementaires, par les mandataires désignés à cet effet par la société S'TELL DIAGNOSTIC. Elles seront livrées sous la forme nominative.

ARTICLE 2 – MONTANT PREVU ET UTILISATION DE LA PRIME DE FUSION

Les capitaux propres de la société S'TELL DIAGNOSTIC au 31 décembre 1999 étant de 6 066 857 Francs, il en résulte que les actions nouvelles de 402 Francs, créées au titre de l'augmentation de capital de cette société, sont assorties d'une prime de fusion de 943 616 Francs.

Le montant de cette prime est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles ci-après.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, appelée à statuer sur la fusion :

- d'autoriser l'assemblée générale extraordinaire à prélever sur cette prime toute somme nécessaire en vue de son incorporation au capital pour la conversion de ce dernier en Euros ;
- d'imputer sur cette prime l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la présente fusion ;
- d'autoriser, en tant que de besoin, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

Le reliquat non affecté de cette prime sera inscrit au bilan de la société S'TELL DIAGNOSTIC à un compte « Prime de fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

H
R

Sur le plan fiscal, les divers prélèvements et imputations éventuellement faits sur la prime seront censés être effectués par priorité sur la partie de la prime correspondant à la réserve de la société absorbée.

Il sera demandé, en tant que de besoin, aux actionnaires de la société absorbante ou de la société absorbée, d'approuver les conventions ci-dessus relatives à la détermination du montant de la prime de fusion et à son utilisation lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société 01 DB décidant la dissolution de cette société et lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S'TELL DIAGNOSTIC décidant l'absorption de la société 01 DB.

SECTION IV -

- DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE - - ATTRIBUTION DES ACTIONS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE 01 DB - - DELEGATION A DES MANDATAIRES -

ARTICLE 1 - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE SANS LIQUIDATION

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la société 01 DB à la société S'TELL DIAGNOSTIC, la société 01 DB se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S'TELL DIAGNOSTIC qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de la société 01 DB devant être entièrement transmis à la société S'TELL DIAGNOSTIC, la dissolution de la société absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

ARTICLE 2 – ATTRIBUTION DES ACTIONS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Par suite de l'absence de liquidation de la société absorbée, les actions créées par la société S'TELL DIAGNOSTIC à titre d'augmentation de capital seront directement attribuées aux actionnaires de la société 01 DB selon le rapport d'échange sus-indiqué.

Conformément à l'article 11-4 des statuts de la société 01 DB, les actionnaires de cette société qui ne possèderaient pas le nombre d'actions nécessaires pour obtenir sans rompus les actions de la société absorbante correspondantes, devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaires.

H
R

ARTICLE 3 – DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

L'assemblée générale des actionnaires de la société 01 DB appelée à décider la dissolution de la société confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de ladite société à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

- SECTION V -

- DECLARATIONS DIVERSES -

ARTICLE 1 – DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

Monsieur Patrick LUQUET, ès qualité et au nom de la société 01 DB, déclare qu'il sera proposé aux actionnaires qui seront réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur le présent projet de fusion, s'il est de besoin :

- D'approuver les dispositions ci-dessus visées relatives à la détermination et à l'affectation de la prime de fusion ;
- De désigner en qualité de mandataire Monsieur Patrick LUQUET à l'effet de poursuivre les opérations de fusion et de lui déléguer les pouvoirs conférés ci-dessus.

ARTICLE 2 – DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Monsieur Jacques SOTERAS, ès qualité et au nom de la société S'TELL DIAGNOSTIC, déclare qu'il sera proposé aux actionnaires qui seront réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur le présent projet de fusion :

- De prendre les décisions se rapportant à la détermination et à l'utilisation de la prime de fusion ;
- De décider la modification corrélative des statuts comme conséquence de la fusion et notamment en ce qui concerne la dénomination sociale et l'objet social de la société S'TELL DIAGNOSTIC ;
- De désigner en qualité de mandataire Monsieur Jacques SOTERAS à l'effet de poursuivre les opérations de fusion et de lui déléguer les pouvoirs conférés ci-dessus.

Handwritten initials: *JL*

- SECTION VI -**- FORMALITES DE PUBLICITE
FRAIS ET DROITS
ELECTION DE DOMICILE
POUVOIR POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE -****ARTICLE 1 : FORMALITES DE PUBLICITE**

La société S'TELL DIAGNOSTIC remplira dans les délais légaux toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la société 01 DB.

Le présent projet de fusion sera publié, conformément à la loi.

La société S'TELL DIAGNOSTIC fera son affaire personnelle des déclarations et formalités auprès de toutes les administrations qu'il appartiendra pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle des significations qu'elle pourrait devoir faire conformément à l'article 1690 du Code civil, aux débiteurs des créances apportées.

Elle remplira d'une manière générale toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qui lui sont apportés.

ARTICLE 2 : FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société S'TELL DIAGNOSTIC ainsi que son représentant l'y oblige.

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile au siège de la société S'TELL DIAGNOSTIC.

ARTICLE 4 : POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

7
R

SECTION VII -**- ANNEXES AU PROJET DE FUSION -**

Le présent projet de fusion comporte les annexes ci-après :

- Annexe 1** : Bilans et comptes de résultat des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC au 31 décembre 1999.
- Annexe 2** : Copie des marques et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle appartenant à la société 01 DB.
- Annexe 3** : Etat des inscriptions sur les biens des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC.
- Annexe 4** : Tableau des amortissements relatifs aux biens de la société 01 DB.

Fait à LIMONEST

Le 22 mai 2000

En 15 exemplaires originaux

Pour la société S'TELL DIAGNOSTIC

Monsieur Jacques SOTERAS

Pour la société 01 DB

Monsieur Patrick LUQUET



Annexe 1

Bilans et comptes de résultat

des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC au 31 décembre 1999.

FR

Désignation de l'entreprise : SA 01 DB Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 111 RUE DU 1^{er} MARS 1943 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 41032541900019 Code APE 652E

Déclaration souscrite en		Exercice N clos le.		N-1			
F	<input type="checkbox"/> A7 <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> A8	31121999		31121998			
cocher obligatoirement une case		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (0)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de recherche et développement *	AD	AE			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	406 695	174 519	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	410 511	5 747 166	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	12 285	206 207	
		Constructions	AP	AQ	960 719	1 702 368	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 415 520	520 549	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 057 662	1 264 461	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	537 742	8 411	13 797 786
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	298 590	123 179	750 000
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI		111 900		
TOTAL (I)		BJ	BK	6 099 727	9 858 763	14 547 786	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	73 296	4 750 471	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		1 490 357	
		Marchandises	BT	BU	396 351	1 669 626	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		41 184		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 232 335	20 196 307	
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 485 296	2 332 851
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		2 792	481 422
		Disponibilités	CF	CG		2 363 349	153 394
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		36 173		
	TOTAL (II)	CJ	CK	1 701 982	32 035 559	2 967 668	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)		CO	IA	7 801 710	41 894 322	17 515 454	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051
(2000)

0

N° 10938 * 02
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA 01 DB			
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 119 140 ...)	DA	13 119 140	4 080 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 107 619	9 575 605	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 311 914		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours A10)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		-99 538	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 618 955	1 125 992	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	19 157 629	14 682 258
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	503 069		
	TOTAL (II)	DO	503 069		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	286 697		
	Provisions pour charges	DQ	114 304		
	TOTAL (III)	DR	401 001		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 220 209	1 587 352	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 094 588		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	161 237		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 260 926	33 452	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 406 535	1 181 342	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	54 903	31 050	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 634 222		
	TOTAL (IV)	EC	21 832 623	2 833 196	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	41 894 322	17 515 454	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 385 610	1 510 915	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	65 844	23		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7
R

Désignation de l'entreprise : SA 01 DB

		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 232 098	FB	8 427 584	FC	10 659 682		
	Production vendue	biens * services *	FD	14 549 884	FE	5 564 656	FF	20 114 541	
			FG	13 223 111	FH	2 883 799	FI	16 106 911	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 005 094	FK	16 876 040	FL	46 881 134		
	Production stockée*				FM	1 144 256			
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	680 496			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	802 925			
	Autres produits (1) (11)				FQ	111			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	49 508 925			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 029 434	
Variation de stock (marchandises)*						FT	-159 329		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	9 656 269		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	-2 301 476		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	11 281 815	29 898	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 187 012	14 327	
Salaires et traitements*						FY	11 342 312		
Charges sociales (10)						FZ	4 666 279		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	1 578 528	
			- dotations aux provisions *				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	892 300	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	165 043		
Autres charges (12)						GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	42 338 191		44 226		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	7 170 733		-44 226		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3	1 195 294		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	236 174	22 336		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	2 208			
	Différences positives de change				GN	17 552			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)				GP	255 937		1 217 630		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	511 831			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	336 885	93 737		
	Différences négatives de change				GS	19 947			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	Total des charges financières (VI)				GU	868 664		93 737	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-612 727		1 123 893		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 558 006		1 079 666		

Désignation de l'entreprise		SA 01 DB		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	135 802	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	136 977	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	272 780	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 167	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	161 844	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	165 011	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	107 768	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	1 042 302	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 004 518	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	50 037 643	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	46 418 688	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 618 955	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	357 672
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	178 309	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1	408 599	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC / PRODUIT DES IMMOBILISATIONS CEDEES		101 259	120 000	
CHARGES / PRODUITS DIVERS		63 752	152 779	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

S'TELL DIAGNOSTIC

565 rue de Sans Souci

69760 LIMONEST

04.72.20.91.00

ETATS FINANCIERS AU 31/12/99



Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/99	Net 31/12/98
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	2 728 279	2 334 286	393 992	
Concession, brevets et dts similaires	841 001	168 000	673 001	841 001
Fonds commercial				843 482
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	3 569 280	2 502 286	1 066 993	1 684 483
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				13 790
Constructions	54 250	43 819	10 431	718 736
Installations tech., mat. et outillage ind.	2 258 488	1 807 735	450 753	
Autres immobilisations corporelles	4 685 523	3 154 261	1 531 262	1 641 161
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	6 998 262	5 005 815	1 992 447	2 373 687
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations	54 191		54 191	
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250 767		250 767	241 723
	304 958		304 958	241 723
ACTIF IMMOBILISE	10 872 501	7 508 102	3 364 398	4 299 893
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	2 082 679	932 291	1 150 387	1 556 136
Stocks d'en-cours de product. de biens	1 314 873		1 314 873	503 560
Stocks d'en-cours product. de services				1 741 869
Stocks produits intermédiaires et finis	1 942 480	419 236	1 523 243	1 603 534
Stocks de marchandises				
	5 340 032	1 351 527	3 988 504	5 405 099
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	24 947 549	433 978	24 513 571	22 332 811
Autres créances	1 488 719		1 488 719	1 217 257
Capital souscrit et appelé, non versé				
	26 436 269	433 978	26 002 291	23 550 068
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				60 657
Disponibilités	155 714		155 714	396 880
Charges constatées d'avance	396 122		396 122	
	551 837		551 837	457 537
ACTIF CIRCULANT	32 328 138	1 785 506	30 542 632	29 412 704
Charges à répartir sur plusieurs exe.	200 000		200 000	300 000
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	2 172		2 172	2 144
TOTAL GENERAL	43 402 812	9 293 608	34 109 203	34 014 741

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net 31/12/99	Net 31/12/98
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 000 252	6 000 252	6 000 252
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	440	440
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	166 902	
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		(509 161)
Résultat de l'exercice	(100 736)	788 063
	6 066 857	6 279 594
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
CAPITAUX PROPRES	6 066 857	6 279 594
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 256 497	1 805 720
AUTRES FONDS PROPRES	1 256 497	1 805 720
Provisions pour risques	1 289 777	
Provisions pour charges		1 392 777
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 289 777	1 392 777
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	881 166	1 128 576
Emprunts et dettes financières divers	3 000 000	1 500 000
	3 881 166	2 628 576
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	4 163 915	5 375 794
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 567 337	8 256 109
Dettes fiscales et sociales	6 825 504	5 765 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 735 591	2 073 301
	16 928 433	16 094 591
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	522 556	437 472
DETTES	25 496 071	24 536 433
Ecarts de conversion passif		217
TOTAL GENERAL	34 109 203	34 014 741

R

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	31/12/99	31/12/98
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	27 324 364	7 177 456	34 501 820	34 475 214
Production vendue de services	18 009 021	214 267	18 223 289	16 522 586
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	45 333 386	7 391 723	52 725 110	50 997 800
			(989 846)	(1 723 454)
Production stockée			20 804	242 191
Production immobilisée			1 313 661	1 197 209
Subventions d'exploitation			600 243	1 220 756
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			21 953	4 956
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			53 691 926	51 939 460
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			12 641 050	13 065 800
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			49 748	(207 965)
Autres achats et charges externes			12 416 911	11 890 714
			<u>25 107 710</u>	<u>24 748 548</u>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			996 674	1 027 022
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			17 204 698	15 685 343
Charges sociales			7 411 709	7 512 417
			<u>24 616 407</u>	<u>23 197 761</u>
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 704 762	1 485 079
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			392 606	
Dotations aux provisions pour risques et charges			97 000	232 566
			<u>2 194 368</u>	<u>1 717 645</u>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			21 102	50 225
CHARGES D'EXPLOITATION			52 936 263	50 741 202
RESULTAT D'EXPLOITATION			755 662	1 198 257

R #

Compte de Résultat (Deuxième Partie)

RUBRIQUES	31/12/99	31/12/98
RESULTAT D'EXPLOITATION	755 662	1 198 257
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 890	40 723
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 943	44 005
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 717
	31 833	98 446
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	280 410	292 649
Différences négatives de change	30 076	5 068
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	310 487	297 717
RESULTAT FINANCIER	(278 653)	(199 270)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	477 008	998 987
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 988	11 605
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	6 988	11 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	244 481	222 529
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	190 252	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	434 733	222 529
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(427 744)	(210 923)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	150 000	
TOTAL DES PRODUITS	53 730 748	52 049 513
TOTAL DES CHARGES	53 831 485	51 261 449
BENEFICE OU PERTE	(100 736)	788 063

FR

Annexe 2

Copie des marques et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle appartenant à la société 01 DB.

RECAPITULATIF DES DEPOTS DE MARQUE I.N.P.I.

Désignation	Date de dépôt	Numéro de dossier	Classe	Pays concernés
01 dB	9/08/1999	99 807 591	9 - 42	France
01 dB	18/09/1989	1 444 649	9 - 42	Allemagne Autriche Bénélux (Belgique, Luxembourg, Pays Bas) Espagne Italie Portugal Suisse
MEDIACOUSTIC	04/12/1992	92 445 481	9 - 41 - 42	France
SONOLAB	04/12/1992	92 445 482	9 - 16 - 42	France
CONCERTO	04/10/1993	93 487 345	9 - 42	France
SYMPHONIE	14/03/1997	97 668 994	9 - 42	France
TEMPO	30/10/1998	98 757 836	9 - 10	France
JAZZ	30/10/1998	98 757 835	9	France
SALTO	09/08/1999	99 807 589	9 - 42	France
ACLAN	09/08/1999	99 807 590	9 - 42	France

R



Patrick LUQUET
01dB S.A.
111, rue du 1er mars
B.P. 1126
69613 VILLEURBANNE CEDEX

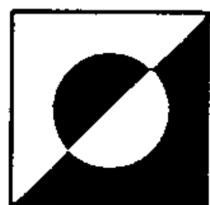
N° National : 99 807 591

Dépôt du : 9 AOUT 1999

à : I.N.P.I. LYON

01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613 VILLEURBANNE
CEDEX, N° SIREN : 410 325 419.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Patrick LUQUET, 01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613
VILLEURBANNE CEDEX.



01dB

MVI technologies group

Marque déposée en couleurs.

Produits ou services désignés : Appareils et instruments scientifiques et notamment pour la mise au point de chaîne d'acquisition et de traitement de données de l'environnement et toutes prestations de services relatives à ce domaine à savoir l'écriture de logiciels et travaux d'ingénieurs.

Classes de produits ou services : 9, 42.

H
R

18 septembre 1989

10 ans

546 083

SOCIÉTÉ 01 DB, Société anonyme
2, rue du Docteur Fleury Papillon,
F-69 100 VILLEURBANNE
(France)



01 dB

Classification des éléments figuratifs:
25.5 - 26.1 - 26.4 - 29.1

Couleurs revendiquées: bleu, blanc et noir.

Produits et/ou services groupés par classes:

- 9 Appareils et instruments scientifiques.
- 42 Écriture de logiciels et travaux d'ingénieurs destinés au traitement de données relatives à l'environnement.

Origine: France, 7 janvier 1988, 11 509 / 1 444 649.

Pays intéressés: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Benelux, Espagne, Italie, Portugal, Suisse.

Limitation en ce qui concerne le(s) pays suivant(s):
Suisse.

Pour ce pays, supprimer les services de la classe 42.

Date d'inscription selon la règle 17.1) du règlement d'exécution du 22 avril 1988: 24 janvier 1990.



01dB

FR
R



OldB
111, rue du 1er MARS
69100 VILLEURBANNE

N°National : 92445481

Dépôt du : 4 DECEMBRE 1992
à : I.N.P.I. LYON

Monsieur Patrick LUQUET, 150 Avenue du Mont, 01700 BEY-NOST, agissant au nom et pour le compte de MEDIACOUSTIC en cours de formation.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
OldB , 111, rue du 1er MARS, 69100 VILLEURBANNE.

MEDIACOUSTIC

Produits ou services désignés : Service de conception d'outils supports associés (conception de logiciels pédagogiques), programmes enregistrés pour l'enseignement de l'acoustique et des sciences appliquées en général. Organisation et conduite d'évènements de type formation continue, colloque, congrès. Organisation d'expositions à but éducatif, et journées d'informations. Programmation pour ordinateurs.

Classes de produits ou services : 9, 41, 42.

Fr



OldB
111, rue du 1er Mars
69100 VILLEURBANNE

N°National : 92445482

Dépôt du : 4 DECEMBRE 1992
à : I.N.P.I. LYON

OldB, (SA), 111, rue du 1er Mars, 69100 VILLEURBANNE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
OldB , 111, rue du 1er Mars, 69100 VILLEURBANNE.

SONOLAB

Produits ou services désignés : Appareillage de mesure et d'enseignement de l'acoustique, des vibrations et du son, constitué d'un ensemble de logiciels (programmes enregistrés) d'une carte électronique et d'accessoires de prise et de restitution du son (haut-parleur microphone, boîtier d'amplification). Matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) Programmation pour ordinateurs

Classes de produits ou services : 9, 16, 42.

R



OldB SA
111, rue du 1er mars
69100 VILLEURBANNE

N°National : 93487345

Dépôt du : 7 OCTOBRE 1993
à : I.N.P.I. LYON

OldB, Société Anonyme, 111, rue du 1er mars, 69100 VILLEURBANNE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
OldB SA , 111, rue du 1er mars, 69100 VILLEURBANNE.

CONCERTO

Produits ou services désignés : Appareillage de mesures de l'acoustique, des vibrations et du son, constitué d'appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son (haut-parleur, microphone, boîtier d'amplification), d'appareils pour le traitement de l'information (logiciel) et d'une carte électronique Programmation pour ordinateurs .

Classes de produits ou services : 9, 42.

HT
L



O1dB SA
111 rue du 1er Mars
69100 VILLEURBANNE

N° National : 97668994

Dépôt du : 14 MARS 1997

à : I.N.P.I.

O1dB SA, 111 rue du 1er Mars, 69100 VILLEURBANNE.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
O1dB SA , 111 rue du 1er Mars, 69100 VILLEURBANNE.

SYMPHONIE

Produits ou services désignés : Appareillage de mesures de l'acoustique, des vibrations et du son, constitué d'appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son (haut-parleur, microphone, boîtier d'amplification), d'appareils pour le traitement de l'information (logiciel) et d'une carte électronique Programmation pour ordinateurs. Programmation pour ordinateur.

Classes de produits ou services : 9, 42.



Patrick LUQUET
Société 01dB S.A.
111 rue du 1er Mars 1943
B.P. 1126
69613 Villeurbanne cedex

N° National : 98 757 836

Dépôt du : 30 OCTOBRE 1998

à : I.N.P.I. LYON

Société 01dB (S.A.), 111 rue du 1er Mars 1943, B.P. 1126, 69613
Villeurbanne cedex, N° SIREN : 343 154 928.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Patrick LUQUET, Société 01dB S.A., 111 rue du 1er Mars 1943,
B.P. 1126, 69613 Villeurbanne cedex.

TEMPO

Produits ou services désignés : Appareils et instruments scientifiques, de mesurage, de contrôle pour l'enregistrement, la transmission et la reproduction du son. Appareils médicaux consacrés à l'audiométrie.

Classes de produits ou services : 9, 10.

HR



Patrick LUQUET
Société OldB S.A.
111 rue du 1er Mars 1943
B.P. 1126
69613 Villeurbanne cedex

N° National : 98 757 835

Dépôt du : 30 OCTOBRE 1998

à : I.N.P.I. LYON

Société OldB (S.A.), 111 rue du 1er Mars 1943, B.P. 1126, 69613
Villeurbanne cedex.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Patrick LUQUET, Société OldB S.A., 111 rue du 1er Mars 1943,
B.P. 1126, 69613 Villeurbanne cedex.

JAZZ

Produits ou services désignés : Appareils et instruments scienti-
fiques, de mesurage, de contrôle pour l'enregistrement, la transmis-
sion et la reproduction du son.

Classes de produits ou services : 9.

7
R



Patrick LUQUET
01dB S.A.
111, rue du 1er mars
B.P. 1126
69613 VILLEURBANNE CEDEX

N° National : 99 807 589

Dépôt du : 9 AOUT 1999

à : I.N.P.I. LYON

01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613 VILLEURBANNE
CEDEX, N° SIREN : 410 325 419.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Patrick LUQUET, 01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613
VILLEURBANNE CEDEX.

SALTO

Produits ou services désignés : Appareillage de mesures de l'acoustique, des vibrations et du son, constitué d'appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son (haut parleur, microphone, boîtier d'amplification), d'appareils pour le traitement de l'information (logiciel) et d'une carte électronique programmation pour ordinateurs.

Classes de produits ou services : 9, 42.

R



Patrick LUQUET
01dB S.A.
111, rue du 1er mars
B.P. 1126
69613 VILLEURBANNE CEDEX

N° National : 99 807 590

Dépôt du : 9 AOUT 1999

à : I.N.P.I. LYON

01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613 VILLEURBANNE
CEDEX, N° SIREN : 410 325 419.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Patrick LUQUET, 01dB S.A., 111, rue du 1er mars, B.P. 1126, 69613
VILLEURBANNE CEDEX.

ACLAN

Produits ou services désignés : Appareils et instruments scienti-
fiques et notamment pour la mise au point de chaîne d'acquisition
et de traitement de données de l'environnement et toutes presta-
tions de services relatives à ce domaine à savoir l'écriture de logi-
ciels et travaux d'ingénieurs.

Classes de produits ou services : 9, 42.

7
R

Annexe 3

Etat des inscriptions sur les biens
des sociétés 01 DB et S'TELL DIAGNOSTIC.

7/1
R

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES
ET PUBLICATIONS

NOS REFERENCES : 21367 /14

VOS REFERENCES : DEP/MIC REQUERANT : LYON JURISTE
BP 12
75 RUE FRANCOIS MERMET
69811 TASSIN CEDEX

PRIVILEGES REQUIS : PRIVILEGES DU TRESOR
PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE
OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE
PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION
PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE
PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE
NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE
NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT
PROTETS
WARRANTS INDUSTRIELS

SUR : STE 01 DB
NO RCS : B410325419
1ERE ADRESSE : 15 RUE DE CADIX
75015 PARIS

DATE	ORGANISME, CREANCIER	MONTANT	FICHER MIS A JOUR AU
*** PRIVILEGES DU TRESOR NEANT			17/04/2000
*** PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE NEANT			17/04/2000
*** OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIERE NEANT			17/04/2000
*** PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION NEANT			17/04/2000
*** PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE NEANT			17/04/2000
*** PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE NEANT			16/04/2000

77
R

*** NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE
NEANT

16/04/2000

*** NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT
NEANT

16/04/2000

*** PROTETS
NEANT

17/04/2000

*** WARRANTS INDUSTRIELS
NEANT

17/04/2000

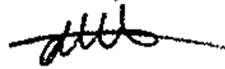
DROITS DE GREFFE
DECRET DU 10/10/86
PRIV. TRESOR (60) 13,20
SECU. SOCIALE (65) 13,20
CREDIT-BAIL (83) 13,20
CONTRAT LOCAT. (83) 13,20
CLAUSE RESERVE (83) 13,20
PRIV. VENDEUR (70) 13,20
FONDS COMMERCE (70) 13,20
MAT. OUTILLAGE (70) 13,20
PROTETS (87) 13,20
WARR. INDUSTRIEL (78) 13,20

TOTAL HT 132,00
TVA 25,87

TOTAL TTC 157,87

ETAT CONFORME AUX REGISTRES DU GREFFE DELIVRE LE 18/04/2000,
ETABLI SUR 2 PAGES

LE GREFFIER,



7
R

ETAT DES INSCRIPTIONS
DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
SUR FONDS DE COMMERCE

DU CHEF DE :01 DB SA
111 1ER MARS 1943 (Rue,av,bd...)
69100 VILLEURBANNE

Sur un fonds: 343154928
Exploité à :

NO ORDRE DATE INS.	NOMS, PRENOMS, DES CREANCIERS - DOMICILE ELU	PROFESSIONS et DOMICILES	DATE de l'acte	SOMMES conservées
8N2068 04/11/98	BANQUE NATIONALE DE PARIS 16 BD DES ITALIENS 75009 PARIS DOMICILE ELU: EN SON AGENCE 217 COURS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE	SIEGE SOCIAL :	29/10/98	345000.00

Pour état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 13/04/00

LYON JURISTE S.A.
AVOCATS
Toque 726



Le présent état répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où l'adresse du fonds erronée et sur les inscriptions qui pourraient exister pour lesquelles le greffier n'a pas été requis de certifier.

ETAT DES INSCRIPTIONS
DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
DE L'OUTILLAGE

DU CHEF DE :01 DB SA
111 1ER MARS 1943 (Rue,av,bd...)
69100 VILLEURBANNE

Sur un fonds: 343154928
Exploité à :

NO ORDRE NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS et DOMICILES DATE INS.	DES CREANCIERS - DOMICILE ELU	DATE de l'acte conservés	SOMMES
60725 10/12/96	BANQUE NATIONALE DE PARIS SIEGE SOCIAL : 16 BD DES ITALIENS 75009 PARIS DOMICILE ELU: BNP 217 CRS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE	03/12/96	230000.00

Pour état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 13/04/00

LYON JURISTE S.A.
AVOCATS
Toque 726



Le présent état répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où l'adresse du fonds erronée et sur les inscriptions qui pourraient exister pour lesquelles le greffier n'a pas été requis de certifier.

R

ETAT DES PUBLICATIONS
DE CREDIT-BAIL

DU CHEF DE : 01 DB SA

111 1ER MARS 1943 (Rue,av,bd...)
69100 VILLEURBANNE

O ORDRE BENEFICIAIRES DE L'INSCRIPTION
DATE INS. DESIGNATION SOMMAIRE DES BIENS OBJET DU CREDIT BAIL

5C7535 NATIO LOCATION
19/12/95 23, rue de Marignan
75008 PARIS
1 VEHICULE PEUGEOT 306 XAD 1769 N°SERIE VF37SA9A
230941326

6C982 NATIO LOCATION
0/01/96 23, rue de Marignan
75008 PARIS
VT PEUGEOT 306 PROFIL DIESEL N°VIN VF37AD9B2309742
39

96C1299 NATIO LOCATION
3/02/96 23, rue de Marignan
75008 PARIS
1 VEHICULE PEUGEOT 306 XTD TURBO 5P N°SERIE VF37AD
8A23104511

96C1300 NATIO LOCATION
13/02/96 23, rue de Marignan
75008 PARIS
1 VEHICULE PEUGEOT 406 SVDT N°SERIE VF38BP8C280083
395

6C1301 NATIO LOCATION
13/02/96 23, rue de Marignan
75008 PARIS
1 VEHICULE PEUGEOT 406 SVDT N°SERIE VF38BP8C280083
882

7C2329 NATIO LOCATION
8/04/97 46/52 RUE ARAGO
92823 PUTEAUX CEDEX
VOITURES PARTICULIERES A MOTEUR MARQUE PEUGEOT
N°SERIE VF37SDJY231426603 AVEC EQUIPEMENTS ET
ACCESSOIRES

7/
R

ETAT DES PUBLICATIONS
DE CREDIT-BAIL

DU CHEF DE : 01 DB SA
111 1ER MARS 1943 (Rue,av,bd...)
69100 VILLEURBANNE

NO ORDRE BENEFICIAIRES DE L'INSCRIPTION
DATE INS. DESIGNATION SOMMAIRE DES BIENS OBJET DU CREDIT BAIL

08C3701 NATIO LOCATION
05/08/98 46/52 RUE ARAGO
 92823 PUTEAUX CEDEX
 VEHICULE UTILITAIRE DIESEL MARQUE PEUGEOT N° SERIE
 VF38BP8CE80528031 AVEC EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

99C4196 BNP LEASE
05/08/99 46/52 RUE ARAGO
 92823 PUTEAUX CEDEX
 VOITURE PARTICULIERE DIESEL MARQUE RENAULT

pour état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 13/04/00
Le Greffier,

LYON JURISTE S.A.
AVOCATS
Toque 726



Le présent état répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où le numéro de Registre du Commerce serait erroné.

R

ETAT NEGATIF DES INSCRIPTIONS

demandés sur:

01 DB SA
111 1ER MARS 1943 (Rue, av, bd...)
69100 VILLEURBANNE

PRIVILEGE DU VENDEUR
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL
WARRANTS
PRIVILEGE DE SECURITE SOCIALE
PRIVILEGE DU TRESOR EN MATIERE FISCALE
PROTET

NEANT

Réserve : sous réserve des inscriptions sur fonds artisanal éventuellement prises jusqu'au 28/02/98 qui peuvent figurer sur l'état des nantissements de fonds de commerce.

L'état est conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 13/04/00

Le Greffier,

LYON JURISTE S.A.

AVOCATS

Toque 726



Le présent extrait répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où le numéro de Registre du Commerce serait erroné.

R

E T A T D E S I N S C R I P T I O N S

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS
DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

P.V. (PRIVILEGE DE VENDEUR)
P.N. (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT)
P.N.J. (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE)
P.N.O.N (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT OUTILLAGE)
W (WARRANT)
Reference

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION				NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE				DE LA CREANCE
1999	000185	06/07/1999	PNOM	au profit de	- BANQUE POPULAIRE TOULOUSE PYRENEES 47 RUE ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE	429 000.00
				domicile élu	- BANQUE POPULAIRE TOULOUSE PYRENEES 47 RUE ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE	FRANCS
				en vertu	- d'un acte sous-seing prive	
				en date du	- 29/06/1999	
				designation	- 1 ENSEMBLE COMPRENANT QUADRA 1000 + CRISTAL 360 + DOSEUR	

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
CET ETAT N'EST COMPLET QUE S'IL COMPREND L'ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE, PAGE SUIVANTE (FOLIO No 2)
FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000

H
R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

DES CLAUSES D'INALIENABILITE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

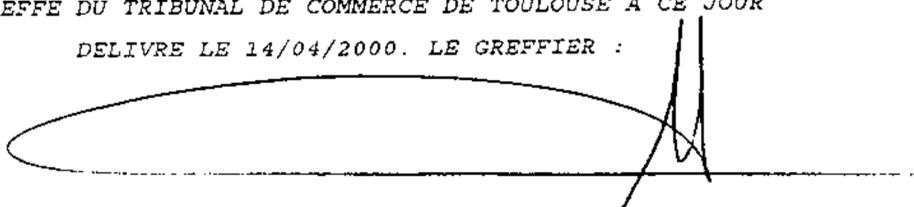
Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE
VOLUME ! NUMERO ! DATE		

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR
FOLIO No 2 DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

 # R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

DES PRIVILEGES GENERAUX

DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(LOI DU 1ER SEPTEMBRE 1951 ET ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1959)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

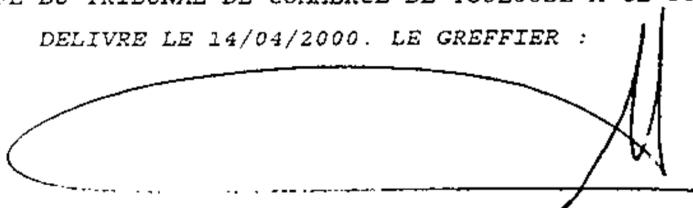
Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	SOMMES INSCRITES
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR
FOLIO No 1 DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

 # R

E T A T D E S I N S C R I P T I O N S

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

DE PRIVILEGE DU TRESOR

(LOI DU 28 DECEMBRE 1966, No 66-1007 - DECRET DU 22 DECEMBRE 1967, No 67-124)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERIOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

ATTENTION : ARTICLE 6 DU DECRET DU 22/12/67 CHAQUE NOUVELLE INSCRIPTION REQUISE PAR UN MEME COMPTABLE A L'ENCONTRE DU MEME REDEVABLE REND CADUQUE L'INSCRIPTION PRECEDENTE

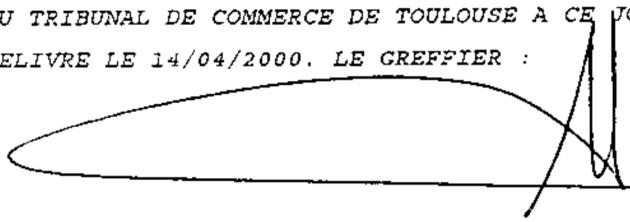
INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	POUR SURETE
VOLUME	NUMERO	DATE	DE

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR

FOLIO No 1 DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

 H R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE

(LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1982)

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	SOMMES
VOLUME ! NUMERO ! DATE			

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR

FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

Handwritten initials 'H' and 'R'

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE VENTE
ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

(LOI DU 10 JUIN 1994 ET DECRET DU 21 OCTOBRE 1994)

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

Reference

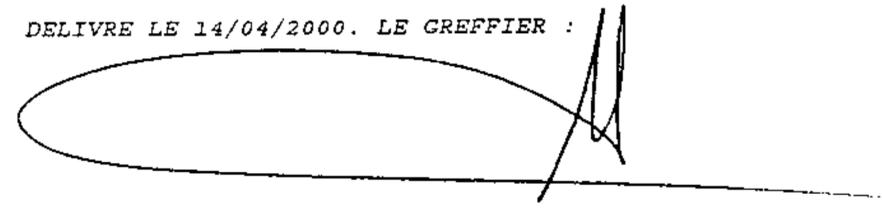
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR
FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :  # R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION

(LOI DU 10 JUIN 1994 ET DECRET DU 21 OCTOBRE 1994)

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

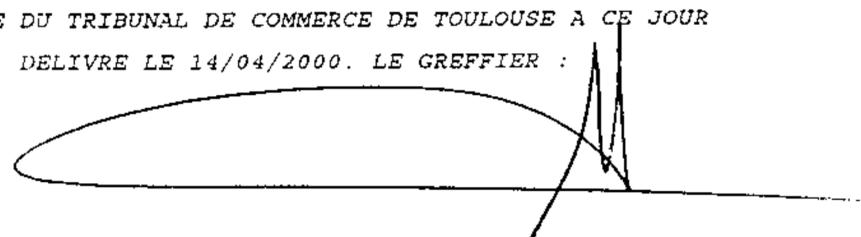
Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT . 158.40 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR
FOLIO No 1 DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

 # R

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS
OU
CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE 4 LOI DU 2 AOUT 1949
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991
No 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 No 92-456

CONTRE 01 DB ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

Reference

TEL QU'IL EST DENOMME, PRENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE ET ORTHOGRAPHE
SUR LA REQUISITION, ET NON AUTREMENT.

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	

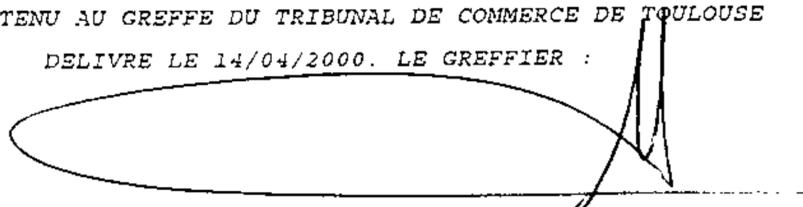
NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES PROTETS TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :



H
R

E T A T D E S C R E A N C E S

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES EN SUITE D'APPORT
(ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE 01 DB ACLAN
 6 AVENUE LOUIS BLERHOT
 STE FOY D'AIGREPEUILLE
 31570 LANTA

Reference

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT : 158.40 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.

POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR

FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER :

77 :
R

ETAT DES INSCRIPTIONS
DE NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIETE

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE 01 DE ACLAN
6 AVENUE LOUIS BLERHOT
STE FOY D'AIGREFEUILLE
31570 LANTA

N.P.S (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES)
N.J.P.S (PRIVILEGE DE NANT. JUDICIAIRE DE PARTS SOCIALES)

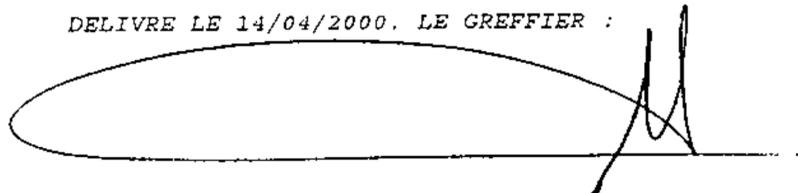
Reference AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT : 15,20 ETAT DES PARTS SOCIALES
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE A CE JOUR
FOLIO No 1

DELIVRE LE 14/04/2000. LE GREFFIER : 

R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFIER
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE MANTISSEMENT SUR FONDS
DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DE PRIVILEGE DE MANTISSEMENT
DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS

AVANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE SA S'ITEL DIAGNOSTIC
II DE BIEULLEVILLE
50440 BEAUMONT-HAGUE

V. (PRIVILEGE DE VENDEUR)
P.N. (PRIVILEGE DE MANTISSEMENT)
N.J. (PRIVILEGE DE MANTISSEMENT JUDICIAIRE)
N.O.M (PRIVILEGE DE MANTISSEMENT OUTILLAGE)
WARRANTS

Reference 344 830 179 (92 B 168)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	DE LA CREANCE

NEANT NEANT

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
CET ETAT N'EST COMPLET QUE S'IL COMPREND L'ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE, PAGE SUIVANTE (FOLIO No 2)
FOLIO No 1

DELIVRE LE 28/04/2000

Handwritten signature

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

ETAT DES INSCRIPTIONS
DES CLASSES D'INALIENABILITE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE SA S'HELL DIAGNOSTIC
ZI 25 D'IGULLEVILLE

50440 BEAUMONT-HASUE

Reference 344 830 179 (92 B 168)

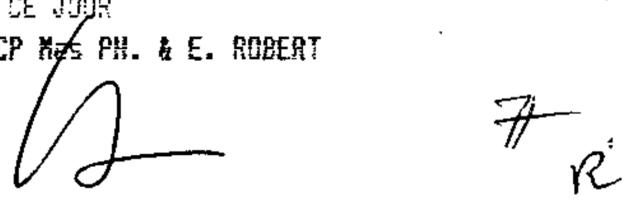
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE
VOLUME ! NUMERO ! DATE	!	!

NEANT NEANT

MONTANT : 171.60 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR
FOLIO No 2 DELIVRE LE 28/04/2000. LE GREFFIER : SCP M^{rs} PH. & E. ROBERT



ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

DES PRIVILEGES GENERAUX

DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(LOI DU 1ER SEPTEMBRE 1951 ET ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1959)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE SA SATELL DIAGNOSTIC
21 DE BIGULLEVILLE

50440 BEAUMONT-HASUE

Reference 344 830 179 (92 B 168)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	SOMMES	
VOLUME	NUMERO	DATE			INSCRITES	

NEANT NEANT

MONTANT : 171,60 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT,
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR

FOLIO N° 1

DELIVRE LE 28/04/2000. LE GREFFIER : SCP Mes PH. & E. ROBERT

R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

DE PRIVILEGE DU TRESOR

(LOI DU 28 DECEMBRE 1966, No 66-1007 - DECRET DU 22 DECEMBRE 1967, No 67-124)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE SA S'HELL DIAGNOSTIC
ZI DE DICULLEVILLE

30440 BEAUMONT-HAGUE

Reference 344 930 179 (92 B 168)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

ON DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

ATTENTION : ARTICLE 6 DU DECRET DU 22/12/67 CHAQUE NOUVELLE INSCRIPTION REQUISE PAR UN MEME COMPTABLE A L'ENCONTRE DU MEME REDEVABLE REND CASUQUE L'INSCRIPTION PRECEDENTE

INSCRIPTION			LIBELLE		POUR SURETE	
VOLUME	NUMERO	DATE	NATURE		DE	
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

NEANT NEANT

MONTANT : 171.60 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR
L19 No 1 DELIVRE LE 29/04/2000. LE GREFFIER : SCP Mes PH. & E. RUBERT

 # R:

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

ETAT DES INSCRIPTIONS
RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE
(LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1982)

DU CHEF DE SA S'HELL DIAGNOSTIC
ZI DE RISULLEVILLE
50440 BEAUMONT-HAGUE

Reference 344 830 179 (92 B 168)

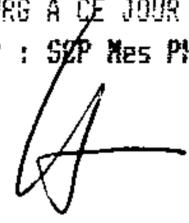
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

DM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION					SOMMES	
-----			NATURE	LIBELLE	-----	
VOLUME	NUMERO	DATE				

NEANT NEANT

MONTANT : 171.60 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT,
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR
L10 N° 1 DELIVRE LE 23/04/2000. LE GREFFIER : SEP Mes PH. & E. ROBERT

 H R.

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

ETAT DES INSCRIPTIONS

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE VENTE
ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

(LOI DU 10 JUIN 1994 ET DECRET DU 21 OCTOBRE 1994)

DU CHEF DE SA S'TELL DIAGNOSTIC
ZI DE DIGULLEVILLE
50440 BEAUMONT-HAGUE

Reference 344 830 179 (92 B 168)

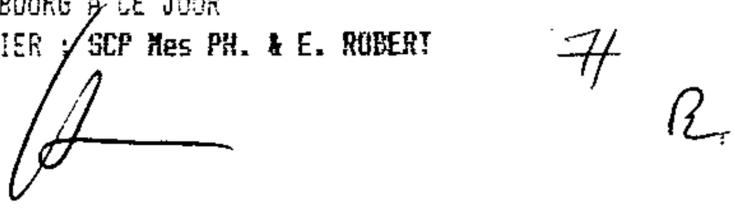
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

IN DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION					PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE	NATURE	LIBELLE	

NEANT NEANT

UT : 171.60 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR
L10 No 1 DELIVRE LE 28/04/2000. LE GREFFIER : SCP Mes PH. & E. ROBERT



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

ETAT DES INSCRIPTIONS
RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION

(LOI DU 10 JUIN 1994 ET DECRET DU 21 OCTOBRE 1994)

DU CHEF DE SA S'ITELL DIAGNOSTIC
ZI DE DIGULLEVILLE
50440 BEAUMONT-HAGUE

Reference 344 830 179 (92 B 160)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

N DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

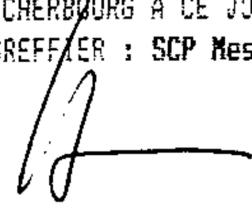
INSCRIPTION			NATURE	LIBELLE	PRIX
VOLUME	NUMERO	DATE			
96	000173	24/12/1996	CL	AU PROFIT DE LOXXIA LOCATION, 20 RUE HAMELIN - 75116 PARIS CONTRAT NO : 96351.51.0407 COPIEUR AFICIO 400 DESCRPTIF MATERIEL BORDEREAU date exicibilite...: - le 14/01/2002	66 416.30 FRANCS

UT : 171.60 ETATS EN TOTALITE

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG A CE JOUR

LIC No 1

DELIVRE LE 28/04/2000. LE GREFFIER : SCP Mes PH. & E. ROBERT

 H B.

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS
31
CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE 4 LOI DU 2 AOUT 1949
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991
N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456

CONTRE SA STELL DIAGNOSTIC
ZI DE BISULLEVILLE

50440 BEAUMONT-HAGUE

TEL QU'IL EST DENOMME, PRENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE ET ORTHOGRAPHE
SUR LA REQUISITION, ET NON AUTREMENT.

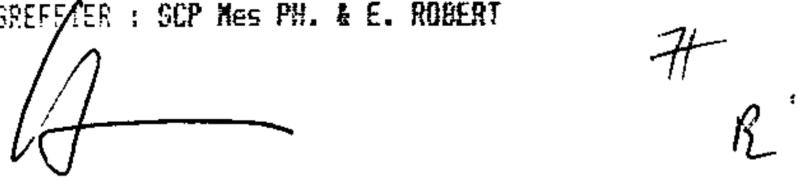
Reference 344 630 179 (92 B 168)

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LISELLE	MONTANT
VOLUME ! NUMERO ! DATE	!	!	!

NEANT NEANT

UT : 171.60 ETATS EN TOTALITE
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES PROTETS TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHERBOURG
LIC N° 1 DELIVRE LE 28/04/2000. LE GREFFIER : SCP Mes PH. & E. ROBERT



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

28/04/2000

22 RUE DE L'ANCIEN QUAI - BP 247
50102 CHERBOURG
ACCES MINITEL 24H/24 AU 08 36 29 22 02
ACCES INTERNET : WWW.GREFFTEL.FR

ETAT DES INSCRIPTIONS DE
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE : SA S'TELL DIAGNOSTIC
ZI DIGULLEVILLE
50440 BEAUMONT HAGUE

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

NUMERO VOL	DATE	NATURE	DESIGNATION & QUALITE	MONTANT	OBS.
INSCRIPTION	INSCRIP.:		CREANCIERS.DOM.ELU.		
			DATE. NATURE DE L'ACTE:		
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

COUT : 13.20 ETAT PNJ
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN
POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT :
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG A CE JOUR :
FOLIO NO 1 DELIVRE LE 28.04.2000
LE GREFFIER : SCP MES PH. & E. ROBERT



#

R

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG

28/04/2000

23 RUE DE L'ANCIEN QUAI - BP 247
50102 CHERBOURG
ACCES MINITEL 24H/24 AU 08 36 29 22 22
ACCES INTERNET : WWW.GREFFE.FR

ETAT DES INSCRIPTIONS DE
PRIVILEGE D'HYPOTHEQUE GENERALE DU TRESOR
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE : SA S'TELL DIAGNOSTIC
ZI DIGULLEVILLE
50440 BEAUMONT HAGUE

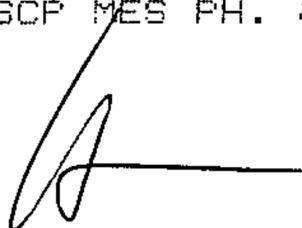
NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

NUMERO VOL	DATE	NATURE	DESIGNATION & QUALITE	MONTANT	OBS
	INSCRIP.:		CREANCIERS.DOM.ELU.		
			DATE. NATURE DE L'ACTE:		
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

COUT : 13.20 ETAT HGT

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN
POSSESSION DU DERNIER FOLIOT DU PRESENT ETAT :
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHERBOURG A CE JOUR :
FOLIO NO 1

DELIVRE LE 28.04.2000
LE GREFFIER : SCP MES PH. & E. ROBERT



R

ETAT DES PUBLICATIONS
DE CREDIT-BAIL

DU CHEF DE : S TELL DIAGNOSTIC SA
565 SANS SOUCIS (Rue,av,bd...)
69760 LIMONEST

NO ORDRE BENEFICIAIRES DE L'INSCRIPTION
DATE INS. DESIGNATION SOMMAIRE DES BIENS OBJET DU CREDIT BAIL

7C4229 SOFINABAIL
11/08/97 29, bd Haussmann
75009 PARIS
1 MEDULE SURFACE DE 26.20M2 SERIE 59104

97C4622 DIAC S.A.
27/08/97 14, avenue du Pavé Neuf
93168 NOISY LE GRAND CEDEX
MARQUE RENAULT TYPE 21NEVADARN21D PLAQUE VF1K48V05
13029256

7C4624 DIAC S.A.
27/08/97 14, avenue du Pavé Neuf
93168 NOISY LE GRAND CEDEX
MARQUE RENAULT TYPE LAGUNA RT22DT PLAQUE VF1B5690E
15035821

Le présent état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 17/04/00
Le Greffier,

LYON JURISTE S.A.
AVOCATS
Toque 726



Le présent état répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où le numéro de Registre du Commerce serait erroné.

ETAT NEGATIF DES INSCRIPTIONS

demandés sur :

S TELL DIAGNOSTIC SA
565 SANS SOUCIS (Rue, av, bd...)
69760 LIMONEST

PRIVILEGE DU VENDEUR
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE
PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL
NANTISSEMENT SUR OUTILLAGE
WARRANTS
PROTET
PRIVILEGE DE SECURITE SOCIALE
PRIVILEGE DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

NEANT

Réserve : sous réserve des inscriptions sur fonds artisanal éventuellement prises jusqu'au 28/02/98 qui peuvent figurer sur l'état des nantissemments de fonds de commerce.

sur état conforme aux Registres tenus au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON à ce jour exclusivement, le 17/04/00
Le Greffier,

LYON JURISTE S.A.
AVOCATS
Toque 726



Le présent extrait répond à la réquisition déposée et la responsabilité du Greffier ne sera pas engagée au cas où le nom propre serait mal orthographié et où le numéro de Registre du Commerce serait erroné.

Handwritten initials: H and R

ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS
DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT
DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

P.V. (PRIVILEGE DE VENDEUR)
P.N. (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT)
P.N.J (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE)
P.N.O.M (PRIVILEGE DE NANTISSEMENT OUTILLAGE)
W (WARRANT)
Reference 344 830 179 (96 B 1378)

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	DE LA CREANCE

NEANT NEANT

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.
CET ETAT N'EST COMPLET QUE S'IL COMPREND L'ETAT DES INSCRIPTIONS DES CLAUSES D'INALIENABILITE, PAGE SUIVANTE (FOLIO No 2)
FOLIO No 1



DELIVRE LE 17/04/2000

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

ETAT DES INSCRIPTIONS
DES CLAUSES D'INALIENABILITE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

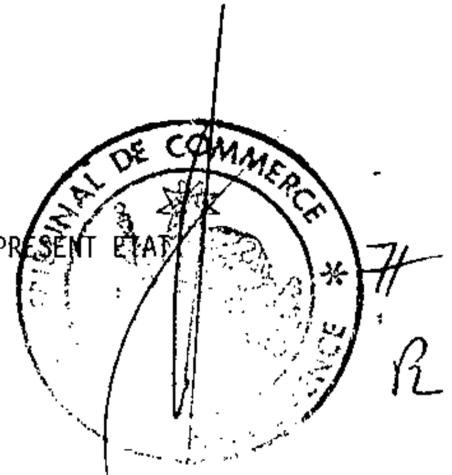
AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE
VOLUME	NUMERO	DATE

NEANT NEANT

COUT : 105.60 (HT) ETAT PV,PN,PNOM,W,SS ET TRESOR
SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR
FOLIO No 2
DELIVRE LE 17/04/2000. LE GREFFIER :



ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

DES PRIVILEGES GENERAUX

DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(LOI DU 1ER SEPTEMBRE 1951 ET ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1959)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	SOMMES INSCRITES		
VOLUME	NUMERO	DATE			
1998	001658	25/09/1998	SS	C.I.R.R.S.E. 485, AVENUE DU PRADO - 13412 MARSEILLE CEDEX 08.	2 939.00 FRANCS

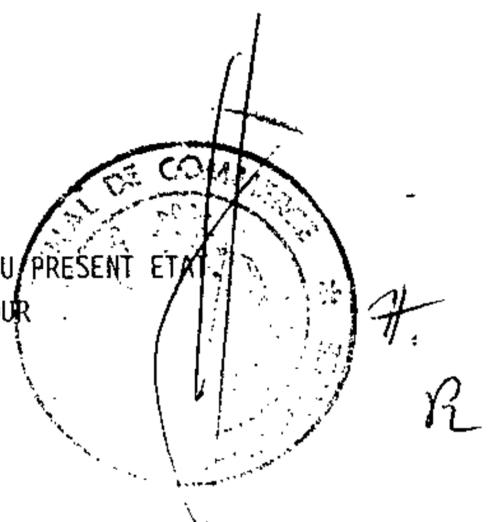
COUT : 105.60 (HT) ETAT PV,PN,PNOM,W,SS ET TRESOR

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT

POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR

FOLIO No 1

DELIVRE LE 17/04/2000. LE GREFFIER :



ETAT DES INSCRIPTIONS

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

DE PRIVILEGE DU TRESOR

(LOI DU 28 DECEMBRE 1966, No 66-1007 - DECRET DU 22 DECEMBRE 1967, No 67-124)
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

*Exclusivement sur
le fonds si*

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

ATTENTION : ARTICLE 6 DU DECRET DU 22/12/67 CHAQUE NOUVELLE INSCRIPTION REQUISE PAR UN MEME COMPTABLE A L'ENCONTRE DU MEME REDEVABLE REND CADUQUE L'INSCRIPTION PRECEDENTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	POUR SURETE
VOLUME	NUMERO	DATE	DE

NEANT NEANT

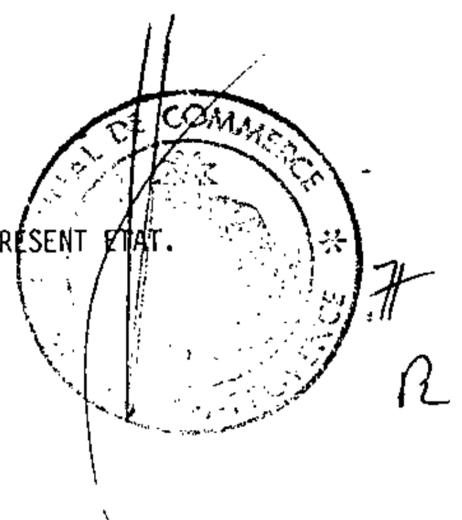
COUT : 105.60 (HT) ETAT PV,PN,PNOM,W,SS ET TRESOR

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.

POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR

FOLIO No 1

DELIVRE LE 17/04/2000. LE GREFFIER :



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

ETAT DES INSCRIPTIONS

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE

(LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1982)

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

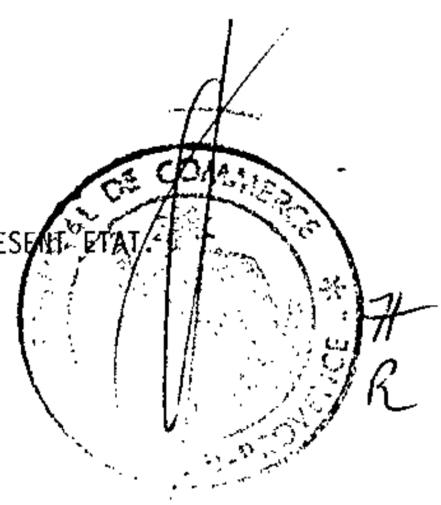
INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	SOMMES
! VOLUME ! NUMERO ! DATE	!	!	!

NEANT NEANT

COUT : 13.20 (HT) ETAT CREDIT BAIL

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR
FOLIO No 1

DELIVRE LE 17/04/2000. LE GREFFIER :



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS
OU
CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE 4 LOI DU 2 AOUT 1949
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991
No 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 No 92-456

CONTRE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
ZAC DE L'AGAVON
5, AVENUE LAMARTINE
13170 LES PENNES MIRABEAU
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

TEL QU'IL EST DENOMME, PRENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE ET ORTHOGRAPHE
SUR LA REQUISITION, ET NON AUTREMENT.

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

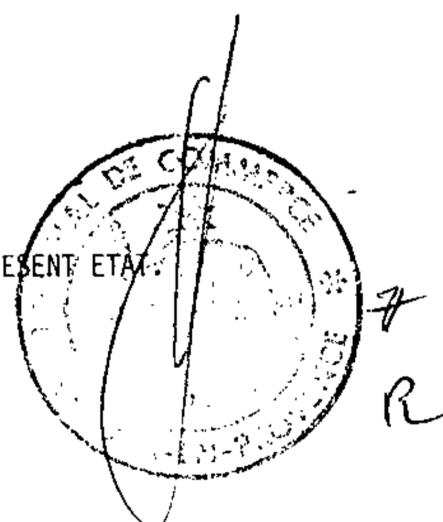
COUT : 13.20 (HT) ETAT DES PROTETS

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES PROTETS TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE

FOLIO No 1

DELIVRE LE 17/04/2000. LE GREFFIER :



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
Exclusivement sur le fonds sis. SA
445, RUE AMPERE - L'ETOILE
BP 376
13290 LES MILLES
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL,
DES CLAUSES D'INALIENABILITE,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT,
DES WARRANTS.

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(LOI DU 1ER SEPTEMBRE 1951 ET ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1959).

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (LOI DU 28 DECEMBRE 1966, No 66-1007 - DECRET
DU 22 DECEMBRE 1967, No 67-124).

NEANT

COUT : 105.60 (HT) ETAT PV,PN,PNOM,W,SS ET TRESOR

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR
FOLIO No 1 DELIVRE LE 27/04/2000. LE GREFFIER :



77
R

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

ETAT DES INSCRIPTIONS

RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIERE

(LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1982)

DU CHEF DE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
445, RUE AMPERE - L'ETOILE
BP 376
13290 LES MILLES
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	SOMMES
VOLUME ! NUMERO ! DATE	!	!	!

NEANT NEANT

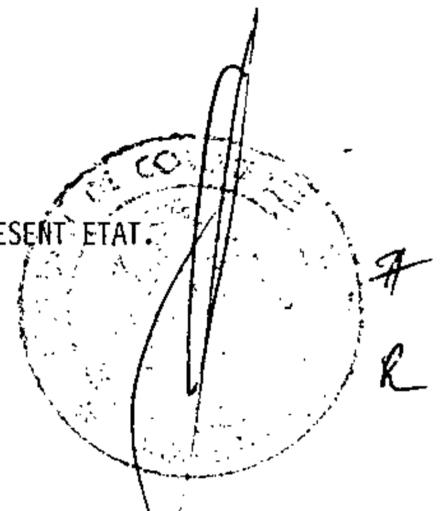
COUT : 13.20 (HT) ETAT CREDIT BAIL

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT.

POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE A CE JOUR

FOLIO No 1

DELIVRE LE 27/04/2000. LE GREFFIER :



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS
OU
CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE 4 LOI DU 2 AOUT 1949
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991
No 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 No 92-456

CONTRE S'TELL DIAGNOSTIC
SA
445, RUE AMPERE - L'ETOILE
BP 376
13290 LES MILLES
ACTIVITE MAINTENANCE CONDITIONNELLE, SURVEILLANCE VITBRATOIRE

Reference 344 830 179 (96 B 1378)

TEL QU'IL EST DENOMME, PRENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE ET ORTHOGRAPHE
SUR LA REQUISITION, ET NON AUTREMENT.

NOM DU DEMANDEUR : LYON JURISTE

INSCRIPTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
VOLUME	NUMERO	DATE	

NEANT NEANT

COUT : 13.20 (HT) ETAT DES PROTETS

SEULE LA SIGNATURE MANUSCRITE D'UN GREFFIER ATTESTE QUE VOUS ETES EN POSSESSION DU DERNIER FOLIO DU PRESENT ETAT
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES PROTETS TENU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE
FOLIO No 1 DELIVRE LE 27/04/2000. LE GREFFIER :

Annexe 4

Tableau des amortissements relatifs aux biens de la société 01 DB.

R

ité le : 22/02/2000

Code : ACLAN

Société : ACLAN TOULOUSE SA

Totaux globaux

Valeur à amortir	5251359.50
Total brut des sorties	845168.09
Amortissements antérieurs	2915067.62
Dotations de l'exercice	655286.27
Amortissements cumulés	3570353.89
Valeur résiduelle	2526173.78

R

Immobilisations pour un Compte

N° de compte : 2050000

Libellé : CONCESSIONS LOGICIELS

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
007	Sortie : 31/12/1999 ORCAD	160	001	22/11/90	27515.00	33.33 L	27515.00	0.00	27515.00	0.00
0011	Sortie : 31/12/1999 MAJ COMPTA	160	001	28/12/93	2607.00	33.33 L	2607.00	0.00	2607.00	0.00
17014	Sortie : 31/12/1999 LOGICIEL C	160	001	12/05/93	990.00	33.33 L	990.00	0.00	990.00	0.00
17015	CIEL LOGICIEL IMMOB	160	001	27/05/93	840.00	33.33 L	840.00	0.00	840.00	0.00
17016	Sortie : 31/12/1999 MICROSOFT	160	001	21/09/93	834.74	33.33 L	834.74	0.00	834.74	0.00
17017	Sortie : 31/12/1999 BORLAND MA	160	001	01/01/93	1295.00	33.33 L	1295.00	0.00	1295.00	0.00
17018	MERISEL AUTOSKETCH WINDOWS	160	001	11/10/93	1270.00	33.33 L	1270.00	0.00	1270.00	0.00
0091	Sortie : 31/12/1999 SAARI NEGO	160	001	27/01/94	9800.00	33.33 L	9800.00	0.00	9800.00	0.00
0094	LOGICIEL WINDEV	160	001	14/03/94	4900.00	33.33 L	4900.00	0.00	4900.00	0.00
0095	Sortie : 31/12/1999 LOGICIEL Q	160	001	12/04/94	680.00	33.33 L	680.00	0.00	680.00	0.00
0094	LOGICIEL WINDEV	160	001	14/11/94	1585.00	33.33 L	1585.00	0.00	1585.00	0.00
0096	Sortie : 31/12/1999 LOGICIEL E	160	001	01/11/94	3520.00	33.33 L	3520.00	0.00	3520.00	0.00
0099	Sortie : 31/12/1999 3 MAJ DOS6	160	001	24/01/95	3432.10	33.33 L	3432.10	0.00	3432.10	0.00
00990	1 FLOW CHARTING 4 WINDOWS MAJ	160	001	04/05/95	990.00	33.33 L	990.00	0.00	990.00	0.00
00991	Sortie : 31/12/1999 LANTASTIC	160	001	31/05/95	1716.00	33.33 L	1716.00	0.00	1716.00	0.00
00993	1 AUTOSKETCH 3 1/2 MAJ	160	001	23/05/95	1060.00	33.33 L	1060.00	0.00	1060.00	0.00
00994	Sortie : 31/12/1999 3 WORLD WI	160	001	23/11/95	7545.00	33.33 L	7545.00	0.00	7545.00	0.00
00998	Sortie : 31/12/1999 MAJ NEGOCE	160	001	24/06/96	1407.00	33.33 L	1183.42	223.58	1407.00	0.00
00997	WINDEV 4.0	130	001	19/07/96	2085.00	33.33 L	1706.08	378.92	2085.00	0.00
00999	Sortie : 31/12/1999 WINDOWS 95	130	001	26/09/96	1200.48	33.33 L	906.66	293.82	1200.48	0.00
1001	Sortie : 31/12/1999 CARREFOUR	160	001	18/12/96	240.46	100.00 L	240.46	0.00	240.46	0.00
1002	Sortie : 31/12/1999 NORTON ANT	160	001	23/12/96	298.02	100.00 L	298.02	0.00	298.02	0.00
13090	MODEM SPORTSTER N° 6IPYT	130	001	07/03/97	953.57	100.00 L	953.57	0.00	953.57	0.00
13092	LOGICIEL INETGRALE 10 POSTES	160	001	31/12/97	88400.00	20.00 L	17728.44	17680.00	35408.44	52991.56
13094	Sortie : 31/12/1999 MMI WORD 9	160	001	16/09/97	2580.00	100.00 L	2580.00	0.00	2580.00	0.00
003	Sortie : 31/12/1999 PROG.COMPT	160	001	25/05/87	9160.00	33.33 L	9160.00	0.00	9160.00	0.00
0096	NORTON ANTI VIRUS+VENTILATEUR	160	001	05/03/98	4363.00	33.33 L	1203.32	1454.33	2657.65	1705.36
007	ALS LOGICIEL ORCAD	160	001	16/03/99	28500.00	100.00 L	0.00	22721.92	22721.92	5778.08
0098	MISE A JOUR INTEGRALE V9.12	160	001	27/09/99	15307.00	33.33 L	0.00	1341.98	1341.98	13965.02
Totaux : 2050000 CONCESSIONS LOGICIELS					150253.57		106539.81	44094.55	150634.36	74440.02

R

ité le : 22/02/2000

Code : ACLAN

Société : ACLAN TOULOUSE SA

Immobilisations pour un Compte

N° de compte : 2080000

Libellé : AUTRES IMMO.CORPORELLES

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
093	Sortie : 31/12/1999 ETUDE MARC	160	001	01/01/95	63532.86	20.00 L	50826.29	12706.57	63532.86	0.00
0992	Sortie : 31/12/1999 INERIS ESS	160	001	12/09/96	42100.00	33.33 L	32334.34	9765.66	42100.00	0.00
992	Sortie : 31/12/1999 DRIRE PV A	160	001	27/02/95	6000.00	33.33 L	6000.00	0.00	6000.00	0.00
0995	Sortie : 31/12/1999 ESSAIS CEM	160	001	01/01/96	28700.00	33.33 L	28700.00	0.00	28700.00	0.00
0996	Sortie : 31/12/1999 DEPL.FD GR	160	001	01/01/96	1934.65	33.33 L	1934.65	0.00	1934.65	0.00
0997	Sortie : 31/12/1999 ESSAIS BOU	160	001	23/03/95	7900.00	33.33 L	7900.00	0.00	7900.00	0.00
998	Sortie : 31/12/1999 INERIS CER	110	001	12/09/96	34200.00	33.33 L	26266.85	7933.15	34200.00	0.00
0000	Sortie : 31/12/1999 ADERMIP ET	160	001	01/01/97	60000.00	33.33 L	40000.00	20000.00	60000.00	0.00
Totaux : 2080000 AUTRES IMMO.CORPORELLES					0.00		193962.13	50405.38	244367.51	0.00

42 87

R

Immobilisations pour un Compte

Code de compte : 2120000

Libellé : AMENAGEMENT TERRAIN

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
17011	GAZON TERRAIN STE FOY	170	001	12/05/93	9600.00	33.33 L	9600.00	0.00	9600.00	0.00
17055	ESPACES VERTS PLATES BANDES	170	001	24/04/95	2685.00	33.33 L	2685.00	0.00	2685.00	0.00
Totaux : 2120000 AMENAGEMENT TERRAIN					12285.00		12285.00	0.00	12285.00	0.00

R

Immobilisations pour un Compte

N° de compte : 2131000

Libellé : BATIMENT STE FOY

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotations de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
17001	BATIMENT STE FOY	170	001	01/12/92	2064894.00	5.00 L	628236.93	103244.70	731481.63	1333412.37
17002	LOCAL STOCK AJ CONSTRUCTION	170	001	29/01/93	33108.00	5.00 L	9805.41	1655.40	11460.81	21647.19
17003	PLAFOND ATELIER + PORTE ENTREE	170	001	02/02/93	6260.00	5.00 L	1850.56	313.00	2163.56	4096.44
17005	ELECTRICITE ATELIER	170	001	24/04/93	4442.07	5.00 L	1263.86	222.10	1485.96	2956.11
17004	LOCAL STOCK BOUCHE SOUFLAGE	170	001	18/03/93	4500.00	5.00 L	1303.15	225.00	1528.15	2971.85
17013	TLE	170	001	25/11/93	21941.00	5.00 L	5596.46	1097.05	6693.51	15247.49
Totaux : 2131000		BATIMENT STE FOY			2135145.07		648056.37	106757.25	754813.62	1380331.45

R

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2135000

Libellé : AGENCEMENTS BATIMENT

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
17040	ENTREE GACHE ELECTRIQUE	170	001	15/12/94	8416.00	10.00 L	3405.60	841.60	4247.20	4168.80
17065	REFECTION TOIT	170	001	20/08/96	2570.00	6.67 L	405.57	171.33	576.90	1993.10
17066	NUMEROTATION 10 CHIFFRES	170	001	21/08/96	8120.00	12.50 L	2399.85	1015.00	3414.85	4705.15
17067	SAUNELEC TRVX ELECTRIQUES	170	001	14/09/96	4891.00	12.50 L	1405.32	611.38	2016.70	2874.30
17068	AJ CONSTRUCTION DOUBLAGE STOCK	170	001	14/11/96	1800.00	12.50 L	479.59	225.00	704.59	1095.41
17079	PRECABLAGE RESEAU	160	001	31/12/97	19900.00	20.00 L	3990.90	3980.00	7970.90	11929.10
17080	AJ CONSTUCTION 2 CHEMINEES	170	001	18/06/98	3700.00	20.00 L	399.40	740.00	1139.40	2560.60
17081	AJ DEPOSE CLOISON +OUVERTURE	170	001	25/05/98	22520.00	20.00 L	2727.08	4504.00	7231.08	15288.92
Totaux : 2135000 AGENCEMENTS BATIMENT					71917.00		15213.31	12088.31	27301.62	44615.38

R

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2135100

Libellé : CHAMBRE SOURDE ST-FOY

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
17010	AJ CONSTRUCTION CHAMBRE SOURDE	170	001	01/12/92	80469.00	10.00 L	48964.83	8046.90	57011.73	23457.27
17009	CAGT CONSEIL CHAMBRE ANECHOIDE	170	001	29/12/92	3750.00	10.00 L	2253.08	375.00	2628.08	1121.92
17008	AJ CONST.PORTE DE TRAPPE	170	001	02/02/93	36340.00	10.00 L	21485.40	3634.00	25119.40	11220.60
17007	MECANIQUE CHAMBRE SOURDE	170	001	23/04/93	2854.93	10.00 L	1625.36	285.49	1910.85	944.08
17006	ELECTRICITE CHAMBRE SOURDE	170	001	24/04/93	11356.20	10.00 L	6462.14	1135.62	7597.76	3758.44
17012	MOTORISATION CHAMBRE SOURDE	170	001	30/06/93	1800.00	10.00 L	991.23	180.00	1171.23	628.77
021	FOURNITURES INSTALLATION	170	001	01/01/94	2758.19	10.00 L	1379.09	275.82	1654.91	1103.28
13037	PIECES MECANIQUE ACFM	170	001	31/01/94	1780.00	10.00 L	875.37	178.00	1053.37	726.63
17038	CASTORAMA FOURNITURES	170	001	31/01/94	58.02	10.00 L	28.54	5.80	34.34	23.69
17082	REEVALUATION CHAMBRE SOURDE	170	001	01/01/99	314858.34	25.53 L	0.00	80422.18	80422.18	234436.16
Totaux : 2135100 CHAMBRE SOURDE ST-FOY					456024.68		84065.04	94538.81	178603.85	277420.84

R

Immobilisations pour un Compte

N° de compte : 2154020

Libellé : MATERIEL OUTILLAGE MESURE

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
102	MULTIMETRE	100	001	30/09/81	729.00	10.00 L	729.00	0.00	729.00	0.00
103	MILTIMETRE NUMERIQUE	100	001	30/01/79	2891.00	10.00 L	2891.00	0.00	2891.00	0.00
104	OSCILLOSCOPE	100	001	30/08/77	6537.00	20.00 L	6537.00	0.00	6537.00	0.00
105	MP 3207 OSCILLOSCOPE	100	001	30/12/83	4282.00	20.00 L	4282.00	0.00	4282.00	0.00
106	1 MULTIMETRE	100	001	24/09/84	5820.00	20.00 L	5820.00	0.00	5820.00	0.00
107	1 OSCILLOSCOPE	100	001	25/10/84	4800.00	20.00 L	4800.00	0.00	4800.00	0.00
108	Sortie : 31/12/1999 DEROULEUR	100	001	22/05/86	8904.04	20.00 L	8904.04	0.00	8904.04	0.00
109	Sortie : 31/12/1999 ATTENUATEUR	100	001	15/06/86	9750.00	50.00 D	9750.00	0.00	9750.00	0.00
110	Sortie : 31/12/1999 CAISSON SO	100	001	15/07/86	7216.00	50.00 D	7216.00	0.00	7216.00	0.00
111	Sortie : 31/12/1999 BANC DE ME	100	001	15/07/86	40000.00	50.00 D	40000.00	0.00	40000.00	0.00
112	GENERATEUR BF BROMAX	100	001	16/09/87	2580.00	20.00 L	2580.00	0.00	2580.00	0.00
113	GENERATEUR CAPACIMETRE	100	001	11/12/86	3290.00	20.00 L	3290.00	0.00	3290.00	0.00
114	Sortie : 31/12/1999 IFC 85 MAT	100	001	29/09/87	5676.00	20.00 L	5676.00	0.00	5676.00	0.00
115	Sortie : 31/12/1999 AMPLI TRAC	100	001	30/09/87	9630.00	20.00 L	9630.00	0.00	9630.00	0.00
116	AMPLIFICATEUR MESURE	100	001	02/06/88	12000.00	20.00 L	12000.00	0.00	12000.00	0.00
117	MATERIEL MESURE	100	001	27/09/88	16700.00	40.00 D	16700.00	0.00	16700.00	0.00
118	1 MICROPHONE TYPE 3211	100	001	15/12/88	3392.00	40.00 D	3392.00	0.00	3392.00	0.00
119	1 OSCILLOSCOPE	100	001	24/03/89	9900.00	40.00 D	9900.00	0.00	9900.00	0.00
120	1 GENERATEUR PROMAX	100	001	27/06/89	4610.00	40.00 D	4610.00	0.00	4610.00	0.00
121	1 OREILLE ARTIFICIELLE	100	001	04/09/89	11098.00	40.00 D	11098.00	0.00	11098.00	0.00
122	1 OSCILLOSCOPE N	100	001	25/10/89	10160.00	40.00 D	10160.00	0.00	10160.00	0.00
123	1 OSCILLOSCOPE + 1 SONDE	100	001	25/10/89	3900.00	40.00 D	3900.00	0.00	3900.00	0.00
124	GENERATEUR BF PROMAX	100	001	30/11/89	4610.00	40.00 D	4610.00	0.00	4610.00	0.00
125	1 PREAMPLIFICATEUR 1/2	100	001	15/01/90	3366.00	40.00 D	3366.00	0.00	3366.00	0.00
126	EDL D 201	100	001	06/02/90	3714.20	40.00 D	3714.20	0.00	3714.20	0.00
127	1 MULTIMETRE N	100	001	25/06/90	2690.00	40.00 D	2690.00	0.00	2690.00	0.00
128	1 GENERATEUR PROMAX	100	001	27/08/90	4400.00	40.00 D	4400.00	0.00	4400.00	0.00
129	1 MULTIMETRE STANDARD	100	001	25/04/91	11228.00	40.00 D	11228.00	0.00	11228.00	0.00
130	SYNTHETISEUR GENERATEUR FONC-	100	001	25/05/91	25500.00	40.00 D	25500.00	0.00	25500.00	0.00
131	SEFRAM	100	001	11/01/91	8690.00	40.00 D	8690.00	0.00	8690.00	0.00
132	AMPLIFICATEUR DE MESURE	100	001	29/07/91	63975.00	40.00 D	63975.00	0.00	63975.00	0.00
133	Sortie : 31/12/1999 ANALYSEUR	100	001	13/08/91	35000.00	40.00 D	35000.00	0.00	35000.00	0.00
134	OSCILLOSCOPE 60 MHZ	100	001	25/10/91	20600.00	40.00 D	20600.00	0.00	20600.00	0.00
135	MESUREUR DISTORSION	100	001	29/11/91	8495.00	40.00 D	8495.00	0.00	8495.00	0.00
136	MASTOIDE ARTIFICIEL	100	001	13/08/93	23841.00	40.00 D	23841.00	0.00	23841.00	0.00
17022	01 DB MAGNETOPHONE DAT	100	001	28/06/93	3721.90	40.00 D	3721.90	0.00	3721.90	0.00
17069	B ET K MICROPHONE TYPE 4180	100	001	29/11/96	15200.00	40.00 D	10092.80	2553.60	12646.40	2553.60
17073	VOLTMETRE MONROE 260	100	001	14/01/97	18950.00	40.00 D	12128.00	2728.80	14856.80	4093.20
10074	ALIMENTATION HT PS350	100	001	29/01/97	9200.00	40.00 D	5888.00	1324.80	7212.80	1987.20
10075	ALIMENTATION HT PS310	100	001	20/03/97	9200.00	40.00 D	5520.00	1472.00	6992.00	2208.00
10077	GENERATEUR N° US36009507	100	001	13/06/97	11380.00	40.00 D	6145.20	2093.92	8239.12	3140.88
10078	OSCILLOSCOPE 4 VOIES	100	001	03/12/97	50240.40	40.00 D	21100.97	11655.77	32756.74	17483.66
10079	STATION WELLER	100	001	30/04/99	10000.00	40.00 D	0.00	3000.00	3000.00	7000.00
10080	GENERATEUR N°115202	100	001	26/05/99	10984.78	40.00 D	0.00	2929.28	2929.28	8055.51
10081	2 GENERATEUR N°115395/115396	100	001	28/05/99	5168.00	40.00 D	0.00	1378.13	1378.13	3789.87

R

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2154020

Libellé : MATERIEL OUTILLAGE MESURE

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
10082	2 MULTIMETRES N°115942/115943	100	001	09/06/99	12180.69	40.00 D	0.00	2842.16	2842.16	9338.53
10083	GENERATEUR FONCTIONS N°125088	100	001	06/12/99	10985.00	40.00 D	0.00	366.17	366.17	10618.83
101	COMPOSANTS MULTINET	100	001	30/12/81	1658.00	33.33 D	1658.00	0.00	1658.00	0.00
Totaux : 2154020		MATERIEL OUTILLAGE MESURE			452666.97		466229.11	32344.63	498573.74	70269.28

R

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2154030

Libellé : MATERIEL OUTILLAGE FABRICATION

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
1101	Sortie : 31/12/1999 MOULE A IN	110	001	30/03/81	47554.00	10.00 L	47554.00	0.00	47554.00	0.00
1102	Sortie : 31/12/1999 ART GRAPHI	110	001	30/07/81	4300.00	10.00 L	4300.00	0.00	4300.00	0.00
1104	Sortie : 31/12/1999 TRAPPE SAR	110	001	30/04/81	2570.00	10.00 L	2570.00	0.00	2570.00	0.00
1105	Sortie : 31/12/1999 ETUDE UNE	110	001	30/09/78	8000.00	10.00 L	8000.00	0.00	8000.00	0.00
1106	Sortie : 31/12/1999 MACHINE A	110	001	13/06/78	5950.00	10.00 L	5950.00	0.00	5950.00	0.00
1107	Sortie : 31/12/1999 PANNE A DE	110	001	24/10/84	1326.00	50.00 D	1326.00	0.00	1326.00	0.00
1108	Sortie : 31/12/1999 COMBINE PL	110	001	30/10/84	1908.65	50.00 D	1908.65	0.00	1908.65	0.00
1109	Sortie : 31/12/1999 1 NADRIN +	110	001	02/04/86	2270.00	50.00 D	2270.00	0.00	2270.00	0.00
1110	MACHINE IM3	110	001	23/06/88	9762.00	20.00 L	9762.00	0.00	9762.00	0.00
1111	GRAPHOGRAPH GLIS	110	001	05/07/88	579.00	40.00 D	579.00	0.00	579.00	0.00
1112	Sortie : 31/12/1999 1 ETAMEUSE	110	001	10/08/88	3950.00	20.00 L	3950.00	0.00	3950.00	0.00
1117	MODIF BOITIER CLS CLC	110	001	23/05/90	4600.00	33.33 L	4600.00	0.00	4600.00	0.00
1103	MODIF BOITIER CLS CLC	110	001	19/03/90	5600.00	40.00 D	5600.00	0.00	5600.00	0.00
1113	BALANCE DE PRECISION	110	001	16/10/89	6925.50	20.00 L	6925.50	0.00	6925.50	0.00
1114	STAND DE CABLAGE	110	001	31/12/90	1456.00	40.00 D	1456.00	0.00	1456.00	0.00
1115	BOITIER CLS CLC	110	001	30/11/89	111500.00	40.00 D	111500.00	0.00	111500.00	0.00
1116	Sortie : 31/12/1999 PROGRAMMAT	110	001	20/12/89	9120.00	40.00 D	9120.00	0.00	9120.00	0.00
1118	Sortie : 31/12/1999 ETUDE ET T	110	001	14/03/91	7262.00	33.33 L	7262.00	0.00	7262.00	0.00
1119	Sortie : 31/12/1999 ETUDE ET D	110	001	14/03/91	13295.00	33.33 L	13295.00	0.00	13295.00	0.00
1120	Sortie : 31/12/1999 OUTILLAGE	110	001	28/06/91	3800.00	40.00 D	3800.00	0.00	3800.00	0.00
1121	MACHINE A GRAVER GIROJET	110	001	09/09/91	15589.00	40.00 D	15589.00	0.00	15589.00	0.00
1122	ENCEINTE PROGRAMMATEUR PORTE	110	001	13/11/91	58500.00	40.00 D	58500.00	0.00	58500.00	0.00
1123	GENERATEUR AG701S	110	001	29/01/92	18836.00	40.00 D	18836.00	0.00	18836.00	0.00
11240	SONOMATIC 1000	110	001	29/09/92	5900.00	40.00 D	5900.00	0.00	5900.00	0.00
17023	OUTILLAGE CLAVIER ELASTO 03 8E	110	001	01/01/94	30000.00	40.00 D	30000.00	0.00	30000.00	0.00
17026	ETABLIS FARIQUES PAR E SEGURA	110	001	01/01/94	13300.00	20.00 L	13300.00	0.00	13300.00	0.00
1127	IMPRIMANTE CABLE HELLERMAN	110	001	03/11/94	2856.00	40.00 D	2856.00	0.00	2856.00	0.00
1128	MACHINE SERIGRAPHIER SODIFLUX	110	001	18/11/94	18000.00	40.00 D	18000.00	0.00	18000.00	0.00
1130	CABINE PEINTURE	110	001	01/08/94	2621.00	20.00 L	2316.53	304.47	2621.00	0.00
1131	1 MICROPHONE 1/2P 3201	110	001	26/01/95	3535.00	40.00 D	3153.22	381.78	3535.00	0.00
1132	MAQUETTE NOUVEAU BOITIER	110	001	01/10/96	35000.00	40.00 D	23660.00	5670.00	29330.00	5670.00
1133	PROTOTYPE MOULE BOITIER	110	001	01/10/96	4300.00	40.00 D	2906.80	696.60	3603.40	696.60
17027	BOITIER MODELISATION CAO	110	001	01/10/96	23000.00	40.00 D	15548.00	3726.00	19274.00	3726.00
17025	MATERIEL SODIFLUX VAL.RESIDUEL	110	001	03/05/96	1.00	100.00 L	1.00	0.00	1.00	0.00
1136	TOUR ERNAULT SOMUA	110	001	24/07/96	30000.00	20.00 L	14646.58	6000.00	20646.58	9353.42
1135	MOULE BOITIER P20	110	001	01/10/96	130000.00	40.00 D	87880.00	21060.00	108940.00	21060.00
1134	REALISATION PROTOTYPES P20	110	001	01/10/96	5700.00	40.00 D	3853.20	923.40	4776.60	923.40
1137	REMAP DISKETTE DXF	110	001	01/10/96	600.00	40.00 D	405.60	97.20	502.80	97.20
1138	REMAP MODIF MOULE P20	110	001	01/10/96	3800.00	40.00 D	2568.80	615.60	3184.40	615.60
1139	MOULE BOI 1005/1006/1007/1008	110	001	30/09/96	25000.00	40.00 D	17200.00	3900.00	21100.00	3900.00
1140	BOITE A DECADE	110	001	11/10/96	16335.00	40.00 D	11042.46	2646.27	13688.73	2646.27
1141	POT VIBRANT + ACCELEROMETRE	110	001	31/10/96	29690.00	40.00 D	20070.44	4809.78	24880.22	4809.78
17070	REMAP MODIF BOI 1001	110	001	30/11/96	5700.00	40.00 D	3784.80	957.60	4742.40	957.60
17071	ISIT SPEEDMASTER PROGRAMMATEUR	110	001	31/12/96	8107.30	40.00 D	5285.96	1410.67	6696.63	1410.67
17072	DESIGN MOULE FRANK	110	001	01/10/96	10000.00	40.00 D	6760.00	1620.00	8380.00	1620.00

R

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2154030

Libellé : MATERIEL OUTILLAGE FABRICATION

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
11080	ADAPTATEUR ISIT CPLT 12/96	110	001	06/01/97	3733.50	40.00 D	2389.44	537.62	2927.06	806.44
11081	DESIGN MICROPHONES ELECTRET	110	001	28/05/97	15000.00	40.00 D	8400.00	2640.00	11040.00	3960.00
11082	COMPRESSEUR MONO 100L	110	001	24/02/97	2433.00	40.00 D	1508.46	369.82	1878.28	554.72
11083	IMPRIMANTE HP LASERJET	110	001	10/04/97	2422.00	40.00 D	1404.76	406.90	1811.66	610.34
11085	DIV.ELEMENTS PC CHAMBRE SOURDE	110	001	01/03/97	6327.00	40.00 D	3796.20	1012.32	4808.52	1518.48
11042	LOGICIEL CHAMBRE SOURDE	110	001	01/05/97	64895.30	33.33 L	36151.72	21631.77	57783.49	7111.81
11080	QUADRA 100 + FOUR	110	001	15/06/99	390000.00	40.00 D	0.00	91000.00	91000.00	299000.00
11084	SYSTEME VISION MANTIS+OBJECTIF	110	001	30/09/99	10000.00	40.00 D	0.00	1333.33	1333.33	8666.67
11085	DITORSIOMETRE PROMAX	100	001	29/11/99	6920.00	40.00 D	0.00	461.33	461.33	6458.67
11076	PLAQUE CHAUFFANTE +REGULATEUR	110	001	18/03/97	7528.00	40.00 D	4516.80	1204.48	5721.28	1806.72
Totaux : 2154030 MATERIEL OUTILLAGE FABRICATION					1146051.60		693959.92	175416.94	869376.86	387980.39

H
R

Immobilisations pour un Compte

Code de compte : 2154060

Libellé : MAT.OUT.APPAREILS DEMONSTRAT.

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
1410	Sortie : 31/12/1999 1 AUDIOSCA	140	001	17/01/92	1.00	100.00 L	1.00	0.00	1.00	0.00
17043	Sortie : 31/12/1999 GDB 95 N°	140	001	17/05/94	7404.00	33.33 L	7404.00	0.00	7404.00	0.00
17044	Sortie : 31/12/1999 AUDIOTESS/	140	001	02/11/94	3020.00	33.33 L	3020.00	0.00	3020.00	0.00
17045	Sortie : 31/12/1999 SIP 95 N°3	140	001	01/05/94	4808.00	33.33 L	4808.00	0.00	4808.00	0.00
17046	SIP 95 N° 390001	140	001	01/05/94	4808.00	33.33 L	4808.00	0.00	4808.00	0.00
17048	Sortie : 31/12/1999 SIP 95 N°	140	001	01/05/94	4808.00	33.33 L	4808.00	0.00	4808.00	0.00
17049	Sortie : 31/12/1999 SIP 95 N°	140	001	01/05/94	4808.00	33.33 L	4808.00	0.00	4808.00	0.00
17050	Sortie : 31/12/1999 SLS 95 N°	140	001	01/04/94	4655.00	33.33 L	4655.00	0.00	4655.00	0.00
051	Sortie : 31/12/1999 SLS 95 N°	140	001	01/04/94	4655.00	33.33 L	4655.00	0.00	4655.00	0.00
17053	SLS 95 N° 450003	140	001	01/04/94	4655.00	33.33 L	4655.00	0.00	4655.00	0.00
17062	Sortie : 31/12/1999 1 CLS95 N°	140	001	15/12/95	1765.00	33.33 L	1765.00	0.00	1765.00	0.00
Totaux : 2154060 MAT.OUT.APPAREILS DEMONSTRAT.					9463.00		45387.00	0.00	45387.00	0.00

B

Immobilisations pour un Compte

N°de compte : 2154050

Libellé : MAT.OUT.DEVELOPPEMENT INFORMAT

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
1301	Sortie : 31/12/1999 SYSTEME 68	130	001	15/06/86	54250.00	50.00 D	54250.00	0.00	54250.00	0.00
1302	Sortie : 31/12/1999 MICRO ORDI	130	001	21/01/87	13848.00	40.00 D	13848.00	0.00	13848.00	0.00
1303	Sortie : 31/12/1999 WORD 3 AVE	130	001	19/02/87	5990.00	33.33 L	5990.00	0.00	5990.00	0.00
1304	Sortie : 31/12/1999 MICRO ORDI	130	001	18/07/89	11000.00	40.00 D	11000.00	0.00	11000.00	0.00
1305	Sortie : 31/12/1999 MICRO JUPI	130	001	02/05/88	18000.00	40.00 D	18000.00	0.00	18000.00	0.00
1306	Sortie : 31/12/1999 DISQUE DUR	130	001	14/11/89	3500.00	40.00 D	3500.00	0.00	3500.00	0.00
1307	Sortie : 31/12/1999 MICRO ORDI	130	001	02/04/90	29400.50	40.00 D	29400.50	0.00	29400.50	0.00
1308	KENITEC AI MONITEUR	130	001	30/03/90	9224.28	40.00 D	9224.28	0.00	9224.28	0.00
1309	Sortie : 31/12/1999 MICRO ORDI	130	001	07/01/91	10627.50	40.00 D	10627.50	0.00	10627.50	0.00
1310	Sortie : 31/12/1999 MICRO ORDI	130	001	12/11/90	25297.50	40.00 D	25297.50	0.00	25297.50	0.00
1311	ORDINATEUR KENITEC	130	001	28/05/91	12209.11	40.00 D	12209.11	0.00	12209.11	0.00
1312	Sortie : 31/12/1999 MICRO 80 M	130	001	05/07/93	8960.00	40.00 D	8960.00	0.00	8960.00	0.00
17028	MONITEUR VGA COULEUR	130	001	21/09/93	1690.00	40.00 D	1690.00	0.00	1690.00	0.00
1313	Sortie : 31/12/1999 PC 486/33	130	001	21/01/94	8250.00	40.00 D	8250.00	0.00	8250.00	0.00
1314	PC 486/33 DX FRED	130	001	21/01/94	9240.00	40.00 D	9240.00	0.00	9240.00	0.00
1315	PC 486 DX33 ANAL.FREDERIC	130	001	23/06/94	9060.00	40.00 D	9060.00	0.00	9060.00	0.00
1316	ECRAN COULEUR 20"	130	001	19/02/96	6800.00	40.00 D	5249.60	775.20	6024.80	775.20
1317	PENTIUM N°960201 CAO B	130	001	22/02/96	7794.00	40.00 D	6016.96	888.52	6905.48	888.52
1318	MODEM FAX INTERNE ET EXTERNE	130	001	17/07/96	1973.47	40.00 D	1405.11	284.18	1689.29	284.18
1319	PENTIUM N°960601/960602 CAO B	130	001	05/07/96	23988.00	40.00 D	17079.46	3454.27	20533.73	3454.27
1321	SACNNER MICROTECK	130	001	18/09/96	3890.00	40.00 D	2676.32	606.84	3283.16	606.84
13079	GENERATEUR N° US96011321	130	001	05/08/97	11380.00	40.00 D	5690.00	2276.00	7966.00	3414.00
13080	LOGICIEL ORCAD CAPTURE + PCB	130	001	21/10/97	22800.00	33.33 L	9099.18	7600.00	16699.18	6100.82
13081	PENTIUM N° 971001	130	001	20/10/97	7197.00	40.00 D	3310.62	1554.55	4865.17	2331.83
13082	PENTIUM N° 971002	130	001	20/10/97	7197.00	40.00 D	3310.62	1554.55	4865.17	2331.83
1324	HP DESKJET 1120C	110	001	24/04/98	3750.00	40.00 D	1125.00	1050.00	2175.00	1575.00
1323	MICRO MPX200-2000	110	001	08/04/98	6850.00	40.00 D	2055.00	1918.00	3973.00	2877.00
1322	MICRO MPX200-2000	130	001	16/04/98	8105.00	40.00 D	2431.50	2269.40	4700.90	3404.10
1325	DAT SONY PORTABLE	130	001	27/10/98	3316.75	40.00 D	331.68	1194.03	1525.71	1791.05
Totaux : 2154050 MAT.OUT.DEVELOPPEMENT INFORMAT					156464.61		290327.94	25425.54	315753.48	29834.64

H
R

ité le : 22/02/2000

Code : ACLAN

Société : ACLAN TOULOUSE SA

Immobilisations pour un Compte

de compte : 2154070

Libellé : MATERIEL OUTILLAGE DIVERS

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
1501	Sortie : 31/12/1999 TRONCONNEU	150	001	30/12/80	2863.59	10.00 L	2863.59	0.00	2863.59	0.00
1502	Sortie : 31/12/1999 2 ETABLIS	150	001	09/06/77	593.00	10.00 L	593.00	0.00	593.00	0.00
1503	1 PERCEUSE	150	001	27/04/86	9000.00	20.00 L	9000.00	0.00	9000.00	0.00
1504	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	130	001	30/09/98	3308.46	40.00 D	441.13	1146.93	1588.06	1720.40
1505	APPAREIL CAMEDIA C-2000Z	150	001	10/11/99	5796.02	40.00 D	0.00	386.40	386.40	5409.62
Totaux : 2154070		MATERIEL OUTILLAGE DIVERS			18104.48		12897.72	1533.33	14431.05	7130.02

R

Immobilisations pour un Compte

N° de compte : 2154080

Libellé : MATERIEL AKSUD

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
995	AKSUD MATERIEL NANTI	110	001	01/07/95	67453.63	20.00 L	47693.86	13209.37	60903.23	6550.40
996	MATERIEL AKSUD	110	001	01/07/95	16863.40	33.33 L	16863.40	0.00	16863.40	0.00
Totaux : 2154080		MATERIEL AKSUD			84317.03		64557.26	13209.37	77766.63	6550.40

R

ité le : 22/02/2000

Code : ACLAN

Société : ACLAN TOULOUSE SA

Immobilisations pour un Compte

°de compte : 2181000

Libellé : INSTALLATIONS GENERALES

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
16001	1 ETABLI	160	001	28/10/82	687.00	10.00 L	687.00	0.00	687.00	0.00
16003	1 ETABLI	160	001	28/04/82	1600.00	10.00 L	1600.00	0.00	1600.00	0.00
16021	Sortie : 31/12/1999 REPONDEUR	160	001	30/07/84	1491.00	15.00 L	1491.00	0.00	1491.00	0.00
16024	1 EXTINGTEUR.	160	001	29/03/85	656.01	15.00 L	656.01	0.00	656.01	0.00
16025	Sortie : 31/12/1999 1 STORE	160	001	30/05/85	720.91	15.00 L	720.91	0.00	720.91	0.00
16028	Sortie : 31/12/1999 INSTAL.TEL	160	001	09/07/87	15000.00	20.00 L	15000.00	0.00	15000.00	0.00
16029	Sortie : 31/12/1999 CISAILLE B	160	001	24/07/87	1345.00	33.33 L	1345.00	0.00	1345.00	0.00
16042	Sortie : 31/12/1999 TAPIS SOUP	160	001	18/01/91	1245.00	15.00 L	1245.00	0.00	1245.00	0.00
16043	Sortie : 31/12/1999 ROULEAUX T	160	001	25/01/91	9388.00	15.00 L	9388.00	0.00	9388.00	0.00
16044	Sortie : 31/12/1999 FIL DE TER	160	001	11/02/91	144.00	15.00 L	144.00	0.00	144.00	0.00
16045	Sortie : 31/12/1999 FIL DE TER	160	001	26/02/91	144.00	15.00 L	144.00	0.00	144.00	0.00
16046	Sortie : 31/12/1999 PRUD'HOMME	160	001	03/05/91	421.30	15.00 L	421.30	0.00	421.30	0.00
Totaux : 2181000 INSTALLATIONS GENERALES					2943.01		32842.22	0.00	32842.22	0.00

H
R

Immobilisations pour un Compte

°de compte : 2181100

Libellé : AMENAGEMENTS DIVERS STE FOY

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
16085	MICRO ONDES PHILIPS	160	001	11/12/92	1846.54	15.00 L	1678.05	168.49	1846.54	0.00
16084	Sortie : 31/12/1999 STORES VEN	160	001	06/01/93	2041.32	15.00 L	1833.24	208.08	2041.32	0.00
16083	Sortie : 31/12/1999 8 STORES V	160	001	13/01/93	1753.79	15.00 L	1569.98	183.81	1753.79	0.00
16082	Sortie : 31/12/1999 8 STORES V	160	001	13/01/93	1994.46	15.00 L	1785.42	209.04	1994.46	0.00
16080	RAYONNAGE RIMM	160	001	22/01/93	3669.22	15.00 L	3271.08	398.14	3669.22	0.00
16079	Sortie : 31/12/1999 ACCESSOIRE	160	001	27/02/93	645.03	15.00 L	565.73	79.30	645.03	0.00
16091	ENSEIGNE ACLAN	160	001	02/07/93	3565.00	15.00 L	2942.26	534.82	3477.08	87.92
16092	MODIF.inst.electrique	160	001	31/12/93	1116.67	15.00 L	838.08	167.52	1005.60	111.07
16035	Sortie : 31/12/1999 DEMONTAGE	160	001	30/01/93	6165.00	15.00 L	5475.78	689.22	6165.00	0.00
17036	Sortie : 31/12/1999 MODIF INST	160	001	19/04/93	630.00	15.00 L	538.89	91.11	630.00	0.00
17037	EREM EQUIPEMENT ANTISTATIQUE	160	001	30/05/95	704.00	15.00 L	379.03	105.53	484.56	219.44
17056	EREM EQUIPEMENT ATELIER	160	001	18/05/95	5066.80	15.00 L	2752.93	759.50	3512.43	1554.37
17057	EREM EQUIPEMENT ATELIER	160	001	05/10/95	15668.15	15.00 L	7618.35	2350.54	9968.89	5699.27
17058	RAYONNAGE GALVANISE RIMM	160	001	10/10/95	2081.09	15.00 L	1007.61	312.21	1319.82	761.27
17059	ETAGERES STOCK MORT CTB	160	001	24/10/95	1147.49	15.00 L	548.98	172.15	721.13	426.36
17060	RAYONNAGE GALVANISE STOCK RIMM	160	001	13/11/95	1173.54	15.00 L	552.03	176.13	728.16	445.39
17063	1 EXTINCTEUR RENO 2CO2	170	001	05/03/96	1151.09	15.00 L	487.85	172.55	660.40	490.69
17064	1 EXTINCTEUR 2KG CO2	170	001	05/03/96	2233.87	15.00 L	946.76	334.85	1281.61	952.26
16081	EXTINCTEURS 1 RENO + 2 2KG	160	001	10/02/93	5124.16	15.00 L	4529.99	594.17	5124.16	0.00
17078	MATERIEL STOCKAGE	170	001	01/04/97	9431.56	15.00 L	2479.95	1414.35	3894.30	5537.26
16112	RAYONNAGE STOCK ET ARCHIVES	160	001	18/06/97	482.48	10.00 L	74.29	48.25	122.54	359.94
16113	RAYONNAGE STOCK ET ARCHIVES	160	001	10/02/97	103.04	10.00 L	19.48	10.30	29.78	73.26
16114	RAYONNAGE STOCK ET ARCHIVES	160	001	30/01/97	841.04	10.00 L	161.53	84.10	245.63	595.41
16086	RAYONNAGE RIMM	160	001	24/12/92	4240.55	6.67 L	2865.03	153.21	3018.24	1222.31
16115	Sortie : 31/12/1999 STORE LAME	160	001	08/10/97	1305.97	20.00 L	1305.97	0.00	1305.97	0.00
16116	RAYONNAGE PRODUITS CHIMIQUES	160	001	30/12/97	7270.00	10.00 L	730.98	727.00	1457.98	5812.02
16117	RAYONNAGE RIMM	110	001	19/02/98	394.35	20.00 L	68.28	78.87	147.15	247.20
16118	RAYONNAGE RIMM	110	001	20/04/98	8468.79	20.00 L	1187.95	1693.76	2881.71	5587.08
16119	RAYONNAGE	110	001	10/07/98	828.12	20.00 L	79.41	165.62	245.03	583.09
16135	INSTALLATION ALCATEL	160	001	31/10/99	34000.00	15.38 L	0.00	888.70	888.70	33111.30
Totaux : 2181100 AMENAGEMENTS DIVERS STE FOY					110607.55		48294.91	12971.32	61266.23	63876.91

#

R

ité le : 22/02/2000

Code : ACLAN

Société : ACLAN TOULOUSE SA

Immobilisations pour un Compte

Code de compte : 2182000

Libellé : MATEREL DE TRANSPORT

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
16130	EXPRESS 6658 YX 31	160	001	12/01/99	20729.69	33.33 L	0.00	6701.65	6701.65	14028.04
Totaux : 2182000		MATEREL DE TRANSPORT			20729.69		0.00	6701.65	6701.65	14028.04

R

Immobilisations pour un Compte

°de compte : 2183000

Libellé : MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
16051	Sortie : 31/12/1999 CALCULATEUR	160	001	19/03/86	2457.92	20.00 L	2457.92	0.00	2457.92	0.00
16052	Sortie : 31/12/1999 ECRAN Z 22	160	001	29/08/86	4200.00	50.00 D	4200.00	0.00	4200.00	0.00
16053	Sortie : 31/12/1999 MACHINE EC	160	001	30/01/87	7700.00	20.00 L	7700.00	0.00	7700.00	0.00
16054	Sortie : 31/12/1999 ONDULEUR	160	001	23/12/87	5391.00	20.00 L	5391.00	0.00	5391.00	0.00
16056	IMPRIMANTE HP LASER JET	160	001	22/11/91	9421.80	20.00 L	9421.80	0.00	9421.80	0.00
16093	Sortie : 31/12/1999 RESEAU LAN	130	001	23/06/93	5810.30	20.00 L	5810.30	0.00	5810.30	0.00
16094	IMPRIMANTE LBP 4 LITE	160	001	18/06/93	3334.00	20.00 L	3334.00	0.00	3334.00	0.00
16095	MICRO ORDINATEUR CPTA	160	001	10/05/93	9190.00	20.00 L	9190.00	0.00	9190.00	0.00
J24	ALIMENTATION OFF LINE ONDULEUR	160	001	31/08/93	3215.00	40.00 D	3215.00	0.00	3215.00	0.00
17039	PC HP VECTRA 486/25 PAPY	160	001	21/01/94	9970.00	40.00 D	9970.00	0.00	9970.00	0.00
16101	IMPRIMANTE EPSON STYLUS COLOR	160	001	29/04/97	1950.00	40.00 D	1131.00	327.60	1458.60	491.40
16120	2 MICRO PENTIUM MMX200MHZ-2000	160	001	19/02/98	16354.00	40.00 D	5996.47	4143.01	10139.48	6214.52
16121	SERVEUR COMPAQ PROLIANT 1200	160	001	08/01/98	95923.00	40.00 D	38369.20	23021.52	61390.72	34532.28
16122	PENTIUM 33-4300 N°980701	160	001	21/07/98	13796.00	40.00 D	2759.20	4414.72	7173.92	6622.08
16123	PARTAGEUR IMPRIMANTE HP	130	001	04/09/98	2810.00	40.00 D	374.67	974.13	1348.80	1461.20
16124	PENTIUM N° 981001	160	001	16/10/98	8335.00	40.00 D	833.50	3000.60	3834.10	4500.90
16125	IMPRIMANTE HP LASERJET 6P	160	001	16/10/98	5490.00	40.00 D	549.00	1976.40	2525.40	2964.60
16126	IMPRIMANTE EPSON STYLUS 640C	160	001	04/12/98	1350.00	40.00 D	45.00	522.00	567.00	783.00
16127	9 MONITEURS COMPAQ 17"	160	001	31/12/98	25605.00	40.00 D	853.50	9900.60	10754.10	14850.90
16128	TOSHIBA PORTABLE N°981201	160	001	31/12/98	11992.00	40.00 D	399.73	4636.91	5036.64	6955.36
16131	TOSHIBA N°S29021210	160	001	10/05/99	16791.60	40.00 D	0.00	4477.76	4477.76	12313.84
16132	TOSHIBA N°S29026736	160	001	09/06/99	17164.00	40.00 D	0.00	4004.93	4004.93	13159.07
16133	TOSHIBA N°S29025024/S19015870	160	001	25/05/99	33582.00	40.00 D	0.00	8955.20	8955.20	24626.80
16134	TOSHIBA N°S19015488	160	001	17/05/99	16791.60	40.00 D	0.00	4477.76	4477.76	12313.84
16136	PORTABLE SATELITTE 4070 CF	160	001	19/11/99	12291.80	37.50 D	0.00	768.24	768.24	11523.56
Totaux : 2183000 MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE					315356.80		112001.29	75601.38	187602.67	153313.35

R

Immobilisations pour un Compte

°de compte : 2184000

Libellé : MOBILIER

Date de valeur : 31/12/1999

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de M.E.S.	Valeur à amortir	Taux & Type	Amort. antérieurs	Dotation de l'exer.	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
16057	BUREAU	160	001	30/09/81	2997.45	20.00 L	2997.45	0.00	2997.45	0.00
16058	BUREAU ARMOIRE CHAISE	160	001	02/08/78	3496.22	20.00 L	3496.22	0.00	3496.22	0.00
16059	TABOURETS 2	160	001	07/02/78	495.00	20.00 L	495.00	0.00	495.00	0.00
16060	SIEGES EQUINDUS	160	001	30/10/83	1849.33	20.00 L	1849.33	0.00	1849.33	0.00
16061	TIRO CLASS ARMOIRE	160	001	16/11/83	3283.00	20.00 L	3283.00	0.00	3283.00	0.00
16062	TIRO CLASS ARMOIRE	160	001	16/11/83	247.10	20.00 L	247.10	0.00	247.10	0.00
16063	1 ARMOIRE	160	001	28/06/84	1714.27	20.00 L	1714.27	0.00	1714.27	0.00
16064	1 BUREAU	160	001	28/06/84	1626.50	20.00 L	1626.50	0.00	1626.50	0.00
16065	1 FAUTEUIL	160	001	28/06/84	742.00	20.00 L	742.00	0.00	742.00	0.00
16066	1 TABLE PLATEAU	160	001	07/09/84	226.81	20.00 L	226.81	0.00	226.81	0.00
16067	CHAISE DACTYLO TANIA	160	001	30/11/85	470.00	20.00 L	470.00	0.00	470.00	0.00
16068	2 ARMOIRES	160	001	09/07/87	1600.00	25.00 L	1600.00	0.00	1600.00	0.00
16069	MATERIEL ROCHEBRUNE	160	001	19/10/87	8700.00	25.00 L	8700.00	0.00	8700.00	0.00
16070	10 CHAISES FONCTIONNELLES	160	001	05/10/89	8112.00	20.00 L	8112.00	0.00	8112.00	0.00
16071	BUREAU ARMOIRE FAUTEUIL	160	001	02/03/90	9872.00	20.00 L	9872.00	0.00	9872.00	0.00
16072	RAYONNAGE DOSSIER SUSPENDUS	160	001	12/03/90	4528.00	20.00 L	4528.00	0.00	4528.00	0.00
16073	RAYONNAGE	160	001	13/03/90	1760.00	20.00 L	1760.00	0.00	1760.00	0.00
16074	MEUBLE ARCHIVES LISTING	160	001	23/03/90	607.80	20.00 L	607.80	0.00	607.80	0.00
16075	RAYONNAGE	160	001	14/05/90	1820.00	20.00 L	1820.00	0.00	1820.00	0.00
16076	RAYONNAGE	160	001	23/05/90	1820.00	20.00 L	1820.00	0.00	1820.00	0.00
16077	TABLETTE ARMOIRE	160	001	25/05/90	636.00	20.00 L	636.00	0.00	636.00	0.00
16078	RETROPROJECTEUR	160	001	19/02/91	3007.00	40.00 D	3007.00	0.00	3007.00	0.00
16096	BUREAU NOIR POPY	160	001	01/01/93	4533.00	20.00 L	4533.00	0.00	4533.00	0.00
16097	ENSEMBLE SECRETARIAT	160	001	25/05/93	9620.00	20.00 L	9620.00	0.00	9620.00	0.00
16098	BUREAU VARIANCE A.LAFONT	160	001	04/10/93	4382.11	20.00 L	4382.11	0.00	4382.11	0.00
16099	1 TELEPHONE TELECOPIEUR JW	160	001	11/08/95	7680.00	20.00 L	5209.78	1536.00	6745.78	934.23
16100	1 LAVE-VAISSELLE/1 MICRO ONDES	160	001	24/10/95	5028.19	20.00 L	3207.02	1005.64	4212.66	815.53
16101	1 ARMOIRE NOIRE BUREAU LAFONT	160	001	27/08/96	2679.66	20.00 L	1258.34	535.93	1794.27	885.39
16111	2 ARMOIRES GRISES	160	001	05/05/97	3550.00	10.00 L	589.40	355.00	944.40	2605.60
16129	ARMOIRE GRISE	160	001	03/12/98	2420.00	20.00 L	38.46	484.00	522.46	1897.55
16137	ENSEMBLE BUREAU ADV	160	001	09/11/99	1150.00	20.00 L	0.00	33.40	33.40	1116.60
16138	ENSEMBLE BUREAU ADV	160	001	08/11/99	8376.00	20.00 L	0.00	247.84	247.84	8128.16
Totaux : 2184000	MOBILIER				109029.44		88448.59	4197.81	92646.40	16383.06

H
R

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 1

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00017	PARADOX 4.0 MAJ COMP	10/09/1992	1 395,00	100,00 L	1 395,00		1 395,00	
00021	LOGICIEL JOUENNE	01/02/1994	81 000,00	100,00 L	81 000,00		81 000,00	
00022	OFFICE WIND 4.2	12/04/1996	2 688,00	100,00 L	2 688,00		2 688,00	
00023	LOGICIELS INTERNET	22/07/1998	6 170,00	100,00 L	2 636,75	3 333,25	5 970,00	200,00
TOTAUX DU COMPTE 2050000000			91 253,00		87 719,75	3 333,25	91 053,00	200,00
CONCESSIONS BREVETS LIC								
00003	1 MC WINNER II SIEGE	05/05/1992	18 000,00	100,00 L	18 000,00		18 000,00	
00004	3 MC WINNER II TERRAIN	05/05/1992	12 000,00	100,00 L	12 000,00		12 000,00	
00005	LOGICIEL SAARI COMPTA+NE	07/04/1992	46 330,00	100,00 L	46 330,00		46 330,00	
00011	LOGICIEL QUARK XPRESS/WD	03/05/1995	5 985,00	100,00 L	5 985,00		5 985,00	
00012	PHOTOSHOP/WIND 3.0	04/05/1995	4 209,00	100,00 L	4 209,00		4 209,00	
00013	MULTIMEDIA HOME	27/09/1995	2 490,00	100,00 L	2 490,00		2 490,00	
00014	MACROMIND DIRECTOR	28/09/1995	6 757,50	100,00 L	6 757,50		6 757,50	
00015	LOGICIEL MATLAB SITE ID	11/04/1997	20 905,00	100,00 L	20 905,00		20 905,00	
00016	SEA BKUP EXEC 6.11 WINNT	06/05/1997	4 310,00	100,00 L	4 310,00		4 310,00	
00017	DEMOSHIELD 5.1 16/32 BIT	20/05/1997	2 891,25	100,00 L	2 891,25		2 891,25	
00018	PROGEST BNP BQUE WETRAV	27/05/1997	2 500,00	100,00 L	2 500,00		2 500,00	
00019	PROGEST BNP BQUE WASYNC	26/05/1997	4 950,00	100,00 L	4 950,00		4 950,00	
00020	INTEGRALE 10 POSTES ACLA	31/12/1997	77 600,00	100,00 L	77 600,00		77 600,00	
00021	LOGICIEL GRAPHIQUE	01/10/1998	4 110,00	100,00 L	1 027,50	3 082,50	4 110,00	
00022	ROBOHELP OFFICE 7 UPG	23/12/1998	8 170,00	100,00 L	181,56	7 988,44	8 170,00	
00023	ODBC LIGNE 500 INTEGRALE	31/03/1999	3 000,00	100,00 L		2 258,33	2 258,33	741,67
00024	LICENCE RELATIONSHIP	10/11/1999	115 500,00	100,00 L		16 362,50	16 362,50	99 137,50
TOTAUX DU COMPTE 2051000000			339 707,75		210 136,81	29 691,77	239 828,58	99 879,17
LOGICIELS RESEAU								
00001	1 EXTINCTEUR 4KG H4	13/12/1991	1 513,00	25,00 L	1 513,00		1 513,00	
00002	OUTILS DEVL T DPS C31	06/02/1996	34 405,00	33,33 L	33 286,70	1 118,30	34 405,00	
00003	4 CLIMATISEURS SPLIT	24/07/1997	13 233,80	20,00 L	3 801,04	2 646,76	6 447,80	6 786,00
00004	3 CLIMATISEURS SPLITS	21/08/1997	9 925,35	20,00 L	2 701,90	1 985,07	4 686,97	5 238,38
00005	CLIMATISEURS CALOR	27/05/1998	9 925,38	20,00 L	1 180,02	1 985,08	3 165,10	6 760,28
TOTAUX DU COMPTE 2154000000			69 002,53		42 482,66	7 735,21	50 217,87	18 784,66
MATERIEL & OUTILLAGE								
00001	SIRENE EXT. +CARTE COUPU	21/08/1990	2 290,00	12,50 L	2 290,00		2 290,00	
00002	TRAVAUX LOCAUX ESE PASCA	26/11/1991	190 000,00	12,50 L	168 592,46	21 407,54	190 000,00	
00003	PEINTURE CHAUFFAGE CLOIS	25/11/1991	151 128,43	12,50 L	134 152,33	16 976,10	151 128,43	
00004	POSE PLAFOND ACOUSTIQUE	08/04/1992	8 000,00	12,50 L	6 732,24	1 000,00	7 732,24	267,76
00005	RACCORDEMENT LIGNE MODEM	29/10/1992	1 500,00	15,00 L	1 389,34	110,66	1 500,00	
00006	CLOISONS BUREAUX	18/12/1998	9 010,00	20,00 L	65,07	1 802,00	1 867,07	7 142,93
00007	GILLES FENETRES	21/10/1998	4 550,00	20,00 L	176,94	910,00	1 086,94	3 463,06
00008	OUVERTURE PORTE DIGICODE	03/06/1999	5 328,36	20,00 L		615,72	615,72	4 712,64
00009		17/09/1999	2 592,00	20,00 L		149,76	149,76	2 442,24
00010	CLIMATISATEUR	28/06/1999	10 325,00	20,00 L		1 049,71	1 049,71	9 275,29
00011	CLIMATISATEUR	05/07/1999	4 130,00	20,00 L		403,82	403,82	3 726,18
TOTAUX DU COMPTE 2181000000			388 853,79		313 398,38	44 425,31	357 823,69	31 030,10
AAI DIVERS								
00001	INST.TELP ALCATEL 4200 E	18/09/1998	29 500,00	12,50 L	1 055,03	3 687,50	4 742,53	24 757,47
00002	PEINTURE PAPIER PEINTS	16/11/1998	55 300,00	12,50 L	864,06	6 912,50	7 776,56	47 523,44
00003	CLOISON CAVE FAUX PLAFON	25/10/1998	80 000,00	12,50 L	1 833,33	10 000,00	11 833,33	68 166,67
.../...								

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 2

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00004	CHAUFFAGE/PLOMBERIE/CARR	05/10/1998	164 200,00	12,50 L	4 903,19	20 525,00	25 428,19	138 771,81
00005	STORES	30/09/1998	5 300,00	12,50 L	167,47	662,50	829,97	4 470,03
<u>TOTAUX DU COMPTE 2181001000</u>			334 300,00		8 823,08	41 787,50	50 610,58	283 689,42
<u>AGTS INST LOCAL PARIS</u>								
00010	RACHAT R19 5081QN69 LEAS	20/03/1995	270,00	25,00 L	255,58	14,42	270,00	
00015	AUTO-RADIO VEH 1071 ST 6	26/01/1996	2 859,00	33,33 L	2 792,53	66,47	2 859,00	
00017	rachat R19 2456RL69	02/11/1996	4 162,20	50,00 L	4 162,20		4 162,20	
00018	VOLVO	03/10/1997		25,00 L		39 718,50		
00019	RACHAT 306	16/11/1998	693,36	50,00 L	43,34	346,68	390,02	303,34
00020	FORD GALAXY	01/12/1998	110 000,00	25,00 L	2 291,67	27 500,00	29 791,67	80 208,33
00021	RACHAT PEUGEOT	27/12/1999	1 363,88	50,00 L		7,58	7,58	1 356,30
<u>TOTAUX DU COMPTE 2182000000</u>			119 348,44		9 545,32	67 653,65	37 480,47	81 867,97
<u>MAT TRANSPORT</u>								
00002	OSCILLO HM 205.2	15/12/1987	4 995,00	37,50 D	4 995,00		4 995,00	
00003	GENERATEUR FONCTION FG2	15/12/1987	1 501,20	37,50 D	1 501,20		1 501,20	
00035	RETROPROJECTEUR	16/09/1991	17 210,00	37,50 D	17 210,00		17 210,00	
00050	BANC D'ESSAIS	20/02/1992	38 777,00	37,50 D	38 777,00		38 777,00	
00057	MODEM HAYES OPTIMA + FAX	31/01/1995	3 487,50	37,50 D	3 487,50		3 487,50	
00058	GRAVEUR CDROM JVC + CDRO	15/03/1995	19 780,00	37,50 D	19 780,00		19 780,00	
00061	PROJECTEUR LITEPRO	30/11/1995	37 500,00	20,00 L	23 157,53	7 500,00	30 657,53	6 842,47
00063	TELEPHONE TRANSCRIPT OLY	29/02/1996	2 727,65	62,50 D	2 563,83	163,82	2 727,65	
00074	MACH A DICTER OLYMPUS	10/01/1997	2 555,20	62,50 D	2 195,88	224,58	2 420,46	134,74
00081	NEC DIRECT SP266L/SE166T	20/01/1998	28 686,00	37,50 D	10 757,25	6 723,28	17 480,53	11 205,47
00082	COPIEUR TOSHIBA+TELEC SH	26/01/1998	31 400,00	37,50 D	11 775,00	7 359,38	19 134,38	12 265,62
00084	COFFRE DATA COMBI 2503	27/02/1998	10 610,00	37,50 D	3 647,19	2 611,05	6 258,24	4 351,76
00085	CLAVIER EURO WINDOWS 98V	18/12/1998	40 317,50	37,50 D	1 259,92	14 646,59	15 906,51	24 410,99
00086	CLAVIER MONITEUR OPTIPLE	22/01/1999	7 778,00	37,50 D		2 916,75	2 916,75	4 861,25
00087	STANDARD ALCATEL	18/02/1999	42 700,00	37,50 D		14 678,13	14 678,13	23 021,87
00088	CLAVIER SOURIS OPTIPLEX	22/01/1999	6 778,00	37,50 D		2 541,75	2 541,75	4 236,25
00089	ADJONCTION TELEPHONIQUE	23/03/1999	7 000,00	20,00 L		1 081,11	1 081,11	5 918,89
<u>TOTAUX DU COMPTE 2183000000</u>			303 803,05		141 107,30	60 446,44	201 553,74	102 249,31
<u>MAT BUREAU & INFO</u>								
000001	MANDRAKE 200MMX	21/02/1998	6 442,79	37,50 D	2 214,71	1 585,53	3 800,24	2 642,55
000002	LECTEUR CDROM 14/32	24/11/1998	37 175,00	37,50 D	2 323,44	13 069,34	15 392,78	21 782,22
000003	GRAVEUR CB ABSOFT	08/12/1998	6 790,00	37,50 D	212,19	2 466,68	2 678,87	4 111,13
000004	DELL OPTIPLEX GX1-L	16/04/1999	17 280,00	37,50 D		4 860,00	4 860,00	12 420,00
000005	DELL OPTIPLEX GX1-MT	17/06/1999	8 224,00	37,50 D		1 799,00	1 799,00	6 425,00
000006	DELL OPTIPLEX GX1-L	23/09/1999	27 216,00	37,50 D		3 402,00	3 402,00	23 814,00
<u>TOTAUX DU COMPTE 2183002000</u>			103 127,79		4 750,34	27 182,55	31 932,89	71 194,90
<u>MAT INFORMATIQUE TOULOUSE</u>								
000001	IMPRIMANTE LASER 4L WORD	17/08/1993	5 940,00	37,50 D	5 940,00		5 940,00	
000002	CONFIG 4860	27/08/1993	7 546,37	37,50 D	7 546,37		7 546,37	
000004	TELECOP PHILIPS PFC20 N°	07/09/1993	3 150,00	37,50 D	3 150,00		3 150,00	
000005	COPIEUR TOSHIBA SER.:FNK	28/05/1993	30 000,00	37,50 D	30 000,00		30 000,00	
000006	FAX GALEO 5000	05/01/1996	4 162,00	37,50 D	3 349,11	812,89	4 162,00	
000007	1 BRETT MASTER PENTIUM 1	22/01/1996	16 500,00	37,50 D	13 277,35	3 222,65	16 500,00	
000008	PC PACKARD BELL 233MMX	08/11/1997	13 258,71	37,50 D	5 489,94	3 884,39	9 374,33	3 884,38
000009	PACKARD BELL 166MMX	01/01/1998	7 868,99	37,50 D	2 950,87	1 844,30	4 795,17	3 073,82
.../...								

H R

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 3

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00010	GRAVEUR CDR EXT SCSI	24/08/1998	3 190,00	37,50 D	498,44	1 009,34	1 507,78	1 682,22
00011	EASY CD 32X CREATOR	04/09/1998	3 670,00	37,50 D	458,75	1 204,22	1 662,97	2 007,03
00012	SP 333 C L MINITOWER	19/10/1998	6 490,00	37,50 D	608,44	2 205,59	2 814,03	3 675,97
00013	LECTEUR CDROM 14/32	24/11/1998	37 175,00	37,50 D	2 323,44	13 069,34	15 392,78	21 782,22
00014	DELL OPTIPLEX G1-L	05/03/1999	6 778,00	37,50 D		2 118,13	2 118,13	4 659,87
00015	PROTEGE 3010CT 266 MMX	27/01/1999	13 111,80	37,50 D		4 916,93	4 916,93	8 194,87
00016	STYLISTIC 2300 W95	20/08/1999	18 670,00	37,50 D		2 917,19	2 917,19	15 752,81
TOTAUX DU COMPTE 2183010000			177 510,87		75 592,71	37 204,97	112 797,68	64 713,19
MAT BUREAU PARIS								
00021	EXTENSION RESEAU 3831 ET	15/07/1994	98 546,86	25,00 L	98 546,86		98 546,86	
00022	CARTE ACQUISIT VIDEO	24/01/1995	2 521,08	37,50 D	2 521,08		2 521,08	
00023	SCANNER	26/01/1995	5 325,00	37,50 D	5 325,00		5 325,00	
00025	ORDINAT BRETT 16623	06/03/1995	26 230,00	37,50 D	26 230,00		26 230,00	
00026	2 ORDIN BRETT 17306 ET 1	17/03/1995	42 640,00	37,50 D	42 640,00		42 640,00	
00028	ORDIN BRETT 19642	30/06/1995	17 950,00	37,50 D	17 950,00		17 950,00	
00029	ECRAN COULEUR	28/07/1995	6 022,50	37,50 D	6 022,50		6 022,50	
00030	ORDINATEUR BRETT 17307	21/03/1995	17 190,87	37,50 D	17 190,87		17 190,87	
00032	ORDIN BRETT 17309	21/03/1995	17 190,86	37,50 D	17 190,86		17 190,86	
00033	ORDINAT BRETT 22120	13/10/1995	20 050,00	37,50 D	20 050,00		20 050,00	
00034	ORDINAT BRETT 22837	07/11/1995	22 820,00	37,50 D	22 820,00		22 820,00	
00035	ORDINAT BRETT 22836	14/11/1995	21 750,00	37,50 D	21 750,00		21 750,00	
00036	HP DESKJET 850C	07/11/1995	3 689,30	37,50 D	3 689,30		3 689,30	
00037	1 BRETT PRO PENTIUM 133	29/03/1996	18 950,00	62,50 D	17 673,10	1 276,90	18 950,00	
00038	BRETT PLUS PENTIUM PR 20	26/08/1997	18 100,00	37,50 D	8 555,08	4 772,46	13 327,54	4 772,46
00040	AGFA SNAPSCAN+HP DESKJET	15/01/1998	12 380,00	37,50 D	4 642,50	2 901,56	7 544,06	4 835,94
00041	DISQUE DUR ULTRA WIDE SC	31/01/1998	6 680,00	37,50 D	2 505,00	1 565,63	4 070,63	2 609,37
00042	NEC DIRECTION SE 200T	13/03/1998	3 112,00	37,50 D	972,50	802,31	1 774,81	1 337,19
00045	PROTEC RESEAU INTERNET	31/03/1998	27 451,00	37,50 D	8 578,44	7 077,21	15 655,65	11 795,35
00046	CARTE NOUVEAU SERVEUR DE	29/06/1998	4 380,00	37,50 D	958,13	1 283,20	2 241,33	2 138,67
00047	INSTALL SERVEUR	28/08/1998	8 910,00	37,50 D	1 392,19	2 819,18	4 211,37	4 698,63
00048	SAUV DAT 12/24 GO	08/09/1998	6 000,00	37,50 D	750,00	1 968,75	2 718,75	3 281,25
00049	SURESTORE T4I INTERNE	08/09/1998	7 640,00	37,50 D	955,00	2 506,88	3 461,88	4 178,12
00050	DELL DIMENSION XPS	16/09/1998	17 050,00	37,50 D	2 131,25	5 594,53	7 725,78	9 324,22
00052	ONDULEUR DELL POWEREDGE	25/06/1998	4 990,00	37,50 D	1 091,56	1 461,92	2 553,48	2 436,52
00053	ROBOHELP OFFICE 6.0	02/06/1998	5 080,00	100,00 L	2 949,22	2 130,78	5 080,00	
00054	ROBOHELP OFFICE 6.0	25/06/1998	5 080,00	100,00 L	2 624,67	2 455,33	5 080,00	
00055	1 BRETT MASTER PENTIUM 1	25/01/1996	19 650,00	37,50 D	15 812,11	3 837,89	19 650,00	
00056	ECRAN 17 POUCES SAMSUNG	13/03/1996	3 442,50	62,50 D	3 210,54	231,96	3 442,50	
00057	ORDI. BRETT PRO SV PENTI	21/06/1996	11 300,00	62,50 D	10 290,28	1 009,72	11 300,00	
00058	BRETT ATX P133/256	31/10/1996	12 770,00	62,50 D	11 254,81	1 515,19	12 770,00	
00059	BRETT STATION P200.	18/11/1996	20 207,00	62,50 D	17 661,39	2 545,61	20 207,00	
00060	BRETT STATION ATX P200	18/11/1996	18 306,00	62,50 D	15 999,87	2 306,13	18 306,00	
00061	STATION BRETT ATX P200	18/11/1996	18 306,00	62,50 D	15 999,87	2 306,13	18 306,00	
00062	BRETT STATION ATX P200	26/11/1996	20 354,00	62,50 D	17 789,87	2 564,13	20 354,00	
00063	BRETT ENTRE SERVEUR	25/02/1997	32 822,00	37,50 D	19 359,85	6 731,08	26 090,93	6 731,07
00064	IMPRIM LASER OKIPAGE 16N	06/05/1997	7 429,00	37,50 D	3 946,66	1 741,17	5 687,83	1 741,17
00065	DISQUE DUR 260 MO CALLUN	22/05/1997	2 710,00	37,50 D	1 439,69	635,16	2 074,85	635,15
00066	MEMOIRE VIVE EDO 64 MO	30/05/1997	2 718,00	37,50 D	1 443,94	637,03	2 080,97	637,03
00067	IBM THINKPAD 560 P100 AR	27/01/1998	8 240,13	37,50 D	3 090,05	1 931,28	5 021,33	3 218,80
00068	IMPRIM HP DESKJET 890C	14/04/1998	2 350,00	37,50 D	660,94	633,40	1 294,34	1 055,66
00069	7 PENTIUM II 400MHZ INTE	11/09/1998	93 815,40	37,50 D	11 726,93	30 783,18	42 510,11	51 305,29
00071	BRETT STATION ATX P200	26/11/1996	18 306,00	62,50 D	15 999,87	2 306,13	18 306,00	
00076	INTERFACE .	25/04/1997	2 890,00	37,50 D	1 591,76	649,12	2 240,88	649,12
00077	BRETT ENTREP PLUS PENTIU	25/04/1997	10 470,00	37,50 D	5 766,68	2 351,66	8 118,34	2 351,66
.../...								

FR

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 4

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00079	REPETEUR CORAXIAL	30/10/1998	5 950,00	37,50 D	557,81	2 022,07	2 579,88	3 370,12
00080	CONFIGURATION PENTIUM II	21/10/1998	5 399,67	37,50 D	506,22	1 835,04	2 341,26	3 058,41
00081	CONFIG. CARTE PENTIUM II	19/10/1998	6 194,03	37,50 D	580,69	2 105,00	2 685,69	3 508,34
00082	MICO CRAVATE+ENCEINTE AM	20/10/1998	4 972,10	37,50 D	466,13	1 689,74	2 155,87	2 816,23
00083	IMPRIMANTE LASER 6P 8 PP	07/10/1998	4 695,00	37,50 D	440,16	1 595,57	2 035,73	2 659,27
00084	PROTECTION INTERNET	13/01/1998	33 036,75	37,50 D	12 388,78	7 742,99	20 131,77	12 904,93
00085	PROTECTION INTERNET	13/03/1998	16 320,00	37,50 D	5 100,00	4 207,50	9 307,50	7 012,50
00086	LECTEUR CDROM 14/32	24/11/1998	32 720,00	37,50 D	2 045,00	11 503,13	13 548,13	19 171,87
00087	INSTALLATION INTERNET	20/05/1998	8 178,90	37,50 D	2 044,73	2 300,31	4 345,04	3 833,86
00088	MICOSOF OFFICE 97 STD CD	04/12/1998	3 410,00	37,50 D	106,56	1 238,79	1 345,35	2 064,65
00089	ROBOHELP OFFICE 7UPG+SUS	10/12/1998	8 170,00	37,50 D	255,31	2 968,01	3 223,32	4 946,68
00090	DELL POWEREDGE 2300	25/06/1998	58 480,00	37,50 D	12 792,50	17 132,81	29 925,31	28 554,69
00091	DELL OPTIPLEX GX1-MT	11/01/1999	20 637,20	25,00 D		5 159,30	5 159,30	15 477,90
00092	CABLAGE RESEAU	30/04/1999	33 286,16	37,50 D		9 361,73	9 361,73	23 924,43
00093	DELL OPTIPLEX GX1-L	19/05/1999	9 072,50	37,50 D		2 268,00	2 268,00	6 804,50
00094	MAJ XP WIN 4.0X	22/07/1999	4 655,11	37,50 D		872,83	872,83	3 782,28
00095	GRAVEUR NEW COM TEAC	09/09/1999	2 232,50	37,50 D		279,06	279,06	1 953,44
00096	DELL OPTIPLEX GX1-L	23/09/1999	21 203,99	37,50 D		2 650,50	2 650,50	18 553,49
00097	DELL DIMENSION XPST 500	29/10/1999	23 970,00	37,50 D		2 247,19	2 247,19	21 722,81
00098	SERVEUR SQL 7.0	29/10/1999	9 436,11	37,50 D		884,64	884,64	8 551,47
00099	PLEX GX1+M PIII	26/11/1999	14 551,41	37,50 D		909,46	909,46	13 641,95
00100	IPTIPLEX GX1-MT PIII	06/12/1999	28 313,00	37,50 D		884,78	884,78	27 428,22
00101	OPTIPLEX GX1-L PIII	24/12/1999	10 187,46	37,50 D		318,36	318,36	9 869,10
TOTAUX DU COMPTE 2183100000			1 118 887,39		568 034,11	185 509,42	753 543,53	365 343,86
MAT INFORMATIQUE LYON								
00020	AMOIRE 120 A RIDEAUX 5 R	24/11/1989	2 209,00	20,00 L	2 209,00		2 209,00	
00024	BUREAU CAISSON SIEGE ARM	20/09/1990	6 362,50	20,00 L	6 362,50		6 362,50	
00025	CAISSON DO.SUSP.+RETOUR	06/12/1990	1 386,00	20,00 L	1 386,00		1 386,00	
00026	TABLE BUREAU+CLASSE.HAUT	27/11/1990	1 610,00	20,00 L	1 610,00		1 610,00	
00028	ENSEMBLE MOBILIER	22/11/1991	94 980,00	20,00 L	94 980,00		94 980,00	
00035	RAYONNAGE FLI CLASS & FL	12/12/1991	4 466,00	20,00 L	4 466,00		4 466,00	
00040	BUREAU 800X800X720	19/02/1992	2 602,10	20,00 L	2 602,10		2 602,10	
00041	ENSEMBLE NOVAPLUS MOBILI	19/02/1992	16 008,90	20,00 L	16 008,90		16 008,90	
00042	BUREAU GAMME NOTES+CAISS	31/01/1992	2 859,00	20,00 L	2 859,00		2 859,00	
00046	2 BUREAUX+1CAISSON+1ARMO	29/10/1993	15 617,00	20,00 L	15 617,00		15 617,00	
00047	ARMOIRE A RIDEAUX VERTIC	14/02/1995	2 932,50	20,00 L	2 275,29	586,50	2 861,79	70,71
00048	2 ARMOIRES + 2 COFFRES M	01/12/1995	7 559,00	20,00 L	4 663,79	1 511,80	6 175,59	1 383,41
00049	2 ARMOIRES RIDEAUX 198*1	04/01/1996	5 580,00	20,00 L	3 338,70	1 116,00	4 454,70	1 125,30
00050	2 ARMOIRES INTERIORS	10/01/1998	13 985,00	20,00 L	2 727,08	2 797,00	5 524,08	8 460,92
00051	ARMOIRE HAUTE+TABLETTES	02/12/1998	1 509,69	20,00 L	24,32	301,94	326,26	1 183,43
00052	ARMOIRE HAUTE NOIRE	21/12/1998	2 120,00	20,00 L	11,78	424,00	435,78	1 684,22
00053	MEUBLE DE RANGEMENT	29/12/1998	3 026,54	20,00 L	3,36	605,31	608,67	2 417,87
TOTAUX DU COMPTE 2184000000			184 813,23		161 144,82	7 342,55	168 487,37	16 325,86
MOBILIER								
00001	BUREAU MINISTRE ARCNRM5	31/08/1993	2 678,00	20,00 L	2 678,00		2 678,00	
00003	BUREAU SECRETAIRE ARCNRS	31/08/1993	2 810,00	20,00 L	2 810,00		2 810,00	
00004	SIEGE DACTYLO BUDA NOIR	31/08/1993	1 117,00	20,00 L	1 117,00		1 117,00	
00005	2 FAUTEUILS MANAGER ALIZ	31/08/1993	3 728,00	20,00 L	3 728,00		3 728,00	
00006	PORTE MANTEAU PMP NOIR	31/08/1993	312,00	20,00 L	312,00		312,00	
00007	LAMPADAIRE HALOGENE CLAS	31/08/1993	351,00	20,00 L	351,00		351,00	
00008	2 ARMOIRES PORTE BATT AK	31/08/1993	6 150,00	20,00 L	6 150,00		6 150,00	
00009	2 ARMOIRES 1/2PORTES BAT	31/08/1993	5 658,00	20,00 L	5 658,00		5 658,00	
.../...								

FR

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 5

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00010	ARMOIRE SANS PORTE AKOS5	31/08/1993	2 233,00	20,00 L	2 233,00		2 233,00	
000011	8 AMENAGT DOS SUSPENDUS	31/08/1993	1 064,00	20,00 L	1 064,00		1 064,00	
000012	1 ARMOIRE DESSERTTE 72*12	25/01/1996	2 090,00	20,00 L	1 226,13	418,00	1 644,13	445,87
<u>TOTAUX DU COMPTE 2184010000</u>			28 191,00		27 327,13	418,00	27 745,13	445,87
<u>MOBILIER PARIS</u>								
00001	FAUTEUIL LEADER CUIR C N	20/09/1993	1 144,35	20,00 L	1 144,35		1 144,35	
000002	VARIANCE BUREAU 160 C NO	20/09/1993	1 295,11	20,00 L	1 295,11		1 295,11	
000003	ANGLE VARIANCE C NOIR	20/09/1993	228,50	20,00 L	228,50		228,50	
00004	VARIANCE CAISSON 3T C NO	20/09/1993	601,18	20,00 L	601,18		601,18	
000005	VARIANCE BIBL SANS PORT	20/09/1993	523,61	20,00 L	523,61		523,61	
000006	VARIANCE ELT 3T DOS SUS	20/09/1993	829,68	20,00 L	829,68		829,68	
<u>TOTAUX DU COMPTE 2184020000</u>			4 622,43		4 622,43		4 622,43	
<u>MOBILIER TOULOUSE</u>								
00002	APPORT NATURE STE 01DBH	21/12/1990	8 411,49	N				8 411,49
<u>TOTAUX DU COMPTE 2611000000</u>			8 411,49					8 411,49
<u>TITRES PART. HONGRIE</u>								
000001	PART.01DB INDUSTRI. 65,63	17/12/1993	848 000,00	N				848 000,00
00002	ACTIONS PARTICP INDUSTRIE	28/07/1998	444 000,00	N				444 000,00
<u>TOTAUX DU COMPTE 2613000000</u>			1 292 000,00					1 292 000,00
<u>TITRES PARTICIP INDUSTRIE</u>								
000001	027/2 50000 NK	27/09/1995	39 222,50	N				39 222,50
<u>TOTAUX DU COMPTE 2614000000</u>			39 222,50					39 222,50
<u>PARTICIPAT ACOUST ONE</u>								
00001	PARTICIPATION 30 % ACUS	17/10/1996	55 998,25	N				55 998,25
00002	ACUSTECH 15000 USD	23/07/1998	89 670,00	N				89 670,00
000003	PARTI 01DB 36650\$5.544\$	28/10/1998	203 187,60	N				203 187,60
<u>TOTAUX DU COMPTE 2615000000</u>			348 855,85					348 855,85
<u>PARTICIP. 01DB BRESIL</u>								
00001	CAPITAL ITALIE	03/02/1997	104 951,18	N				104 951,18
00002	PARTICIP ITALIE	31/12/1998	44 712,92	N				44 712,92
<u>TOTAUX DU COMPTE 2616000000</u>			149 664,10					149 664,10
<u>PARTICIP.CAP ITALIE</u>								
000001	AVANCE	30/09/1997	138 012,51	N				138 012,51
<u>TOTAUX DU COMPTE 2674000000</u>			138 012,51					138 012,51
<u>CREANCES RATT. PAR ITALIE</u>								
00001	APPORT BRESIL	31/08/1998	160 578,04	N				160 578,04
<u>TOTAUX DU COMPTE 2675000000</u>			160 578,04					160 578,04
<u>CREANCES RATT./CPT BRESIL</u>								
								FR

Le 15/03/00

LISTE SIMPLIFIEE DES IMMO. au 31/12/1999

Page 6

FRANC

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
00001	VIRT AVANCE 800 USD	02/01/1998	4 904,00	N				4 904,00
<u>TOTAUX DU COMPTE 2676000000</u>			4 904,00					4 904,00
<u>CREANCES RATT PART. 01DB</u>								
000002	DEP GAR/DECOUVERT CA	23/05/1989	1 000,00	N				1 000,00
00003	CAUTION LOC SCI DU MONT	31/12/1991	60 000,00	N				60 000,00
00006	CAUTION 3 MOIS LABEL	31/12/1993	15 000,00	N				15 000,00
000007	LOGISTORE	05/10/1998	144 000,00	N				144 000,00
00008	SCI LABEL	14/10/1998	30 000,00	N				30 000,00
<u>TOTAUX DU COMPTE 2750000000</u>			250 000,00					250 000,00
<u>DEPOTS CAUTIONNEMENTS</u>								
<u>RECAPITULATIF GENERAL DOSSIER</u>								
TOTAUX GENERAUX			5 655 069,76		1 654 684,84	512 730,62	2 127 696,96	3 527 372,80

FR

Le 15/03/00

LISTE DES ACQUISITIONS au 31/12/1999

Page 1
FRANC

ode	Date Achat Date Cess.	Désignation Fournisseur Motif de cession	Durée	Taux	Valeur d'achat Val. actif cédé	Mtt T.V.A. Cumul Dérog.	Cumul Amort. Valeur Nette	Prix de cession +/- Value
-----	--------------------------	--	-------	------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------

COMPTE : 2051000 LOGICIELS RESEAU

000023	31/03/1999	ODBC LIGNE 500 INTEGRALE AG6	12	100,00	3 000,00	618,00	2 258,33 741,67	
000024	10/11/1999	LICENCE RELATIONSHIP TRANSALP	12	100,00	115 500,00	23 793,00	16 362,50 99 137,50	
TOTAL ACQUISITIONS...					118 500,00	24 411,00	18 620,83 99 879,17	

COMPTE : 2181000 AAI DIVERS

000008	03/06/1999	OUVERTURE PORTE DIGICODE OK SERVICE	60	20,00	5 328,36	1 097,64	615,72 4 712,64	
000009	17/09/1999	ALCATEL	60	20,00	2 592,00	533,95	149,76 2 442,24	
000010	28/06/1999	CLIMATISATEUR CALOR	60	20,00	10 325,00	2 125,00	1 049,71 9 275,29	
000011	05/07/1999	CLIMATISATEUR CALOR	60	20,00	4 130,00	850,00	403,82 3 726,18	
TOTAL ACQUISITIONS...					22 375,36	4 606,59	2 219,01 20 156,35	

COMPTE : 2182000 MAT TRANSPORT

000021	27/12/1999	RACHAT PEUGEOT BNP LEASE	24	50,00	1 363,88	280,95	7,58 1 356,30	
TOTAL ACQUISITIONS...					1 363,88	280,95	7,58 1 356,30	

COMPTE : 2183000 MAT BUREAU & INFO

000086	22/01/1999	CLAVIER MONITEUR OPTIPLEX DELL	48	37,50	7 778,00	1 602,27	2 916,75 4 861,25	
000087	18/02/1999	STANDARD ALCATEL ALCATEL	48	37,50	42 700,00	8 796,20	14 678,13 28 021,87	
000088	22/01/1999	CLAVIER SOURIS OPTIPLEX DELL	48	37,50	6 778,00	1 396,27	2 541,75 4 236,25	
000089	23/03/1999	ADJONCTION TELEPHONIQUE ALCATEL	60	20,00	7 000,00	1 442,00	1 081,11 5 918,89	
TOTAL ACQUISITIONS...					64 256,00	13 236,74	21 217,74 43 038,26	

COMPTE : 2183002 MAT INFORMATIQUE TOULOUSE

000004	16/04/1999	DELL OPTIPLEX GX1-L DELL	48	37,50	17 280,00	3 559,68	4 860,00 12 420,00	
000005	17/06/1999	DELL OPTIPLEX GX1-MT DELL	48	37,50	8 224,00	1 694,14	1 799,00 6 425,00	
000006	23/09/1999	DELL OPTIPLEX GX1-L DELL	48	37,50	27 216,00	5 606,50	3 402,00 23 814,00	# R

Le 15/03/00

LISTE DES ACQUISITIONS au 31/12/1999

Page 2

FRANC

Code	Date Achat Date Cess.	Désignation Fournisseur Motif de cession	Durée	Taux	Valeur d'achat Val. actif cédé	Mtt T.V.A. Cumul Dérog.	Cumul Amort. Valeur Nette	Prix de cession +/- Value
------	--------------------------	--	-------	------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------

COMPTE : 2183002 MAT INFORMATIQUE TOULOUSE

TOTAL ACQUISITIONS...					52 720,00	10 860,32	10 061,00 42 659,00	
-----------------------	--	--	--	--	-----------	-----------	------------------------	--

COMPTE : 2183010 MAT BUREAU PARIS

000014	05/03/1999	DELL OPTIPLEX G1-L DELL	48	37,50	6 778,00	1 396,27	2 118,13 4 659,87	
000015	27/01/1999	PROTEGE 3010CT 256 MMX TOP INFO	48	37,50	13 111,80	2 701,03	4 916,93 8 194,87	
000016	20/08/1999	STYLISTIC 2300 W95 MP TECHNOLOGIE	48	37,50	18 670,00	3 876,92	2 917,19 15 752,81	

TOTAL ACQUISITIONS...					38 559,80	7 974,22	9 952,25 28 607,55	
-----------------------	--	--	--	--	-----------	----------	-----------------------	--

COMPTE : 2183100 MAT INFORMATIQUE LYON

000091	11/01/1999	DELL OPTIPLEX GX1-MT DELL	48	25,00	20 637,20	4 251,26 2 579,65	5 159,30 15 477,90	
000092	30/04/1999	CABLAGE RESEAU ACIRéseaux	48	37,50	33 286,16	6 856,95	9 361,73 23 924,43	
000093	19/05/1999	DELL OPTIPLEX GX1-L DELL	48	37,50	9 072,50	1 868,83	2 268,00 6 804,50	
000094	22/07/1999	MAJ XP WIN 4.0X QUARK	48	37,50	4 655,11	958,95	872,83 3 782,28	
000095	09/09/1999	GRAVEUR NEW COM TEAC INMAC	48	37,50	2 232,50	459,90	279,06 1 953,44	
000096	23/09/1999	DELL OPTIPLEX GX1-L DELL	48	37,50	21 203,99	4 368,02	2 650,50 18 553,49	
000097	29/10/1999	DELL DIMENSION XPST 500 DELL	48	37,50	23 970,00	4 937,82	2 247,19 21 722,81	
000098	29/10/1999	SERVEUR SQL 7.0 HIS	48	37,50	9 436,11	1 943,84	884,64 8 551,47	
000099	26/11/1999	PLEX GX1+M PIII DELL	48	37,50	14 551,41	2 997,59	909,46 13 641,95	
000100	06/12/1999	OPTIPLEX GX1-MT PIII DELL	48	37,50	28 313,00	5 832,48	884,78 27 428,22	
000101	24/12/1999	OPTIPLEX GX1-L PIII DELL	48	37,50	10 187,46	2 098,62	318,36 9 869,10	

TOTAL ACQUISITIONS...					177 545,44	36 574,26 2 579,65	25 835,85 151 709,59	
-----------------------	--	--	--	--	------------	-----------------------	-------------------------	--

RECAPITULATIF GENERAL DU DOSSIER

Totaux généraux acquisitions					475 320,48	97 944,08 2 579,65	87 914,26 387 406,22	
------------------------------	--	--	--	--	------------	-----------------------	-------------------------	--

FR

Le 15/03/00

LISTE DES CESSIONS au 31/12/1999

Page 1
FRANC

Code	Date Achat Date Cess.	Désignation Fournisseur Motif de cession	Durée	Taux	Valeur d'achat Val. actif cédé	Mtt T.V.A. Cumul Dérog.	Cumul Amort. Valeur Nette	Prix de cession +/- Value
------	--------------------------	--	-------	------	-----------------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------

COMPTE : 2182000 MAT TRANSPORT

000018	03/10/1997	VOLVO	48	25,00	158 874,00		89 145,97	70 000,00
	31/12/1999	VOLVO			158 874,00		69 728,03	271,97
		VOL						

TOTAL CESSIONS...					158 874,00		89 145,97	70 000,00
					158 874,00		69 728,03	271,97

RECAPITULATIF GENERAL DU DOSSIER

Totaux généraux cessions					158 874,00		89 145,97	70 000,00
					158 874,00		69 728,03	271,97